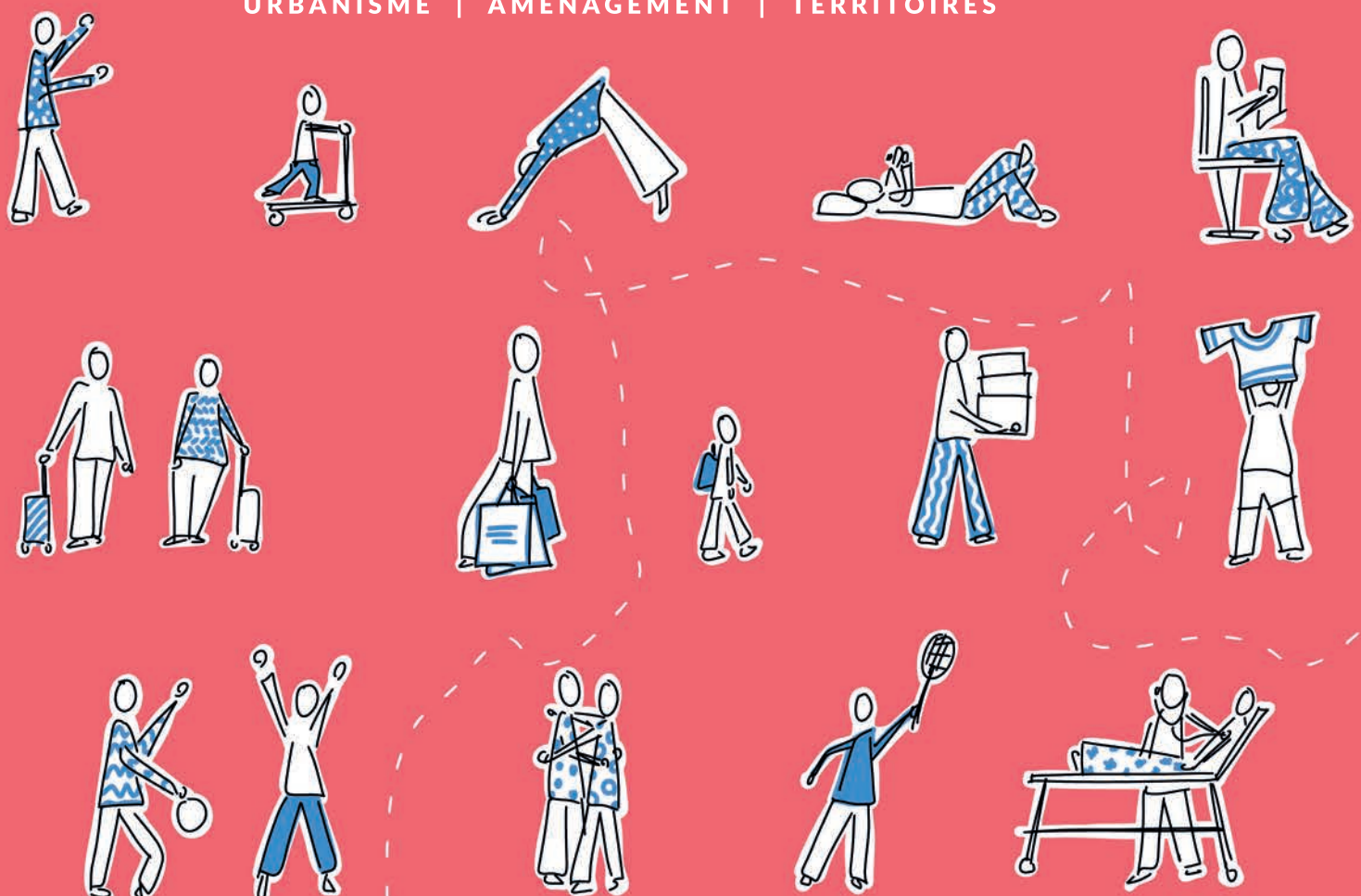
OCT. 2025 | #14

Belveder

Revue collaborative de l'**AUAT**

URBANISME | AMÉNAGEMENT | TERRITOIRES



DÉTOURS DÉMOGRAPHIQUES



Belvedeя la revue collaborative de l'AUAT

Directeur de la publication : Yann Cabrol.

Comité de rédaction partenarial du numéro : Philippe Dugot, Catherine Lavaud, Lionel Rougé, François Taulelle, Julie Vallée,
et pour l'AUAT : Geneviève Bretagne, Florian Havard, Marie Molinier, Morgane Perset et Frédéric Toupin.

Rédactrice en cheffe, secrétaire de rédaction : Morgane Perset.

Correctrice : Anne Lesterlin.

Coordination graphique et communication : Olivier Gibert.

Conception graphique : Fatima Khaldi, Frédéric Bastier, Christophe Hahusseau.

Imprimerie : groupe Reprint, Toulouse.

ISSN : 2607-6225. ©AUAT 2025.

Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
Le Belvédère · 11 bd des Récollets
CS 97802 · 31078 Toulouse cedex 4
Tél. 05 62 26 86 26
www.aua-toulouse.org

AUAT

ÉDITORIAL

Est-il encore raisonnable de tabler sur la croissance démographique de son territoire dans un contexte de ralentissement généralisé ? La dynamique d'un territoire ne doit-elle se mesurer qu'en gain de population jeune, active et avec enfants ? Et quelles politiques publiques pour tenir compte des seniors en tant qu'acteurs du dynamisme local et économique ? Autant de questions au cœur de ce nouveau numéro de BelvedeR.

La population est une des données socles de nos métiers, qu'il s'agisse de documents d'urbanisme réglementaires ou d'approches thématiques. Ces démarches doivent être en phase avec les dynamiques démographiques à l'œuvre et en devenir. Qui seront les habitants de nos territoires demain ? Comment adapter les choix d'aménagement à ces évolutions ?

Depuis quelques années, l'annonce du ralentissement démographique se fait plus forte, plus écoutée, et plus relayée aussi : « déclin démographique », « bascule démographique », « hiver démographique », ou encore « effondrement démographique ». Un phénomène dont la France se pensait jusqu'ici épargnée, comparativement à ses voisins européens, mais les chiffres sont là. Aucun territoire n'échappe au vieillissement de sa population, à la baisse de la natalité, au ralentissement de sa dynamique démographique, voire à sa décroissance.

Dans ce numéro, nous vous proposons de cheminer entre ces dynamiques démographiques pour en comprendre les ressorts et les impacts territoriaux, avec un focus sur l'Occitanie. Les différentes contributions, souvent à but pédagogique, proposent ainsi d'éclairer les débats sur la traduction de ces dynamiques en projections, sur les enjeux d'attractivité territoriale associés, ou encore sur les ressorts des migrations nationales ou internationales.

Nos détours démographiques vous feront aussi découvrir des angles-morts et des signaux faibles à ne pas négliger pour une pleine compréhension des processus en cours.

Des détours thématiques mais aussi géographiques pour tirer des leçons de nos voisins proches et lointains, tels Nîmes, Bordeaux, Rennes, Maubeuge, mais aussi le Japon.

Bon voyage en démographie !

Yann Cabrol
Directeur général de l'AUAT

CONTRIBUTIONS



Karine BAUDY
Directrice d'études
Responsable du pôle
Démographie et habitat
Agence d'urbanisme de
Rennes (AUDIAR)



Clément FELDIS
Directeur d'études
Agence d'urbanisme de la région
nîmoise et alésienne (A'U)



Marie MOLINIER
Démographe, chargée
de projets Cohésion
sociale et attractivités

AUAT



Olivier BOUBA-OLGA
Chef de service Études,
prospective et évaluations
Direction de l'intelligence territoriale,
de l'évaluation et de la prospective
Région Nouvelle-Aquitaine



Loïc GEINDRE
Gérant, Coopérative Place
Professionnel associé à l'Université
de Bordeaux Montaigne



Morgane PERSET
Rédactrice en cheffe de BelvedeR,
chargée de mission Partenariats

AUAT



Caroline BUADES
Chargée de missions Planification
et urbanisme réglementaire
Agence d'urbanisme de la région
nîmoise et alésienne (A'U)



Noée GEINDRE
Architecte – constructrice, médiatrice
Collectif Tréteau la nuit



Noémie PREUX
Assistante d'études Planification
Agence de développement et d'urbanisme
Sambre Avesnois Hainaut Thiérache (ADU)



Sophie BUHNIK
Enseignante-chercheuse en urbanisme
et aménagement, membre du laboratoire
ESPI2R, École supérieure des professions
immobilières (ESPI), chercheuse associée
à l'Institut d'Asie orientale (IAO)



Florian HAVARD
Responsable du pôle Habitat

AUAT



Julie VALLÉE
Directrice de recherche au CNRS
Laboratoire Interdisciplinaire
Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)
Université Toulouse Jean Jaurès



Hervé Castelli
Directeur d'études, Coopérative Place
Professeur associé à l'Université
de Bordeaux Montaigne et
Sciences Po Bordeaux



Caroline JAMET
Directrice régionale de 2017 à 2025
Insee Occitanie



Catherine WIHTOL DE WENDEN
Directrice de recherche émérite
Centre national de la recherche
scientifique (CNRS)



Marina CASULA
Maîtresse de conférences en sociologie
Université Toulouse 1 Capitole
Membre de l'Institut du Droit de
l'Espace, des Territoires, de la Culture
et de la Communication (IDETCOM)



Catherine LAVAUD
Chargée d'études
Division Territoires
Insee Occitanie



Lionel DELBOS
Conseiller économie territoriale
et enseignement supérieur



Ambre LEGRAND
Responsable du pôle Planification
Agence de développement et
d'urbanisme Sambre Avesnois
Hainaut Thiérache (ADU)





Marine Bellanger
Autrice de l'illustration en couverture de ce numéro, Marine Bellanger a remporté le concours étudiant lancé par l'AUAT auprès d'écoles et d'universités en art, design, graphisme et architecture. Étudiante en master à l'École nationale supérieure d'architecture de Montpellier (ENSAM), elle a obtenu un bac en arts appliqués à Cholet, sa ville d'origine, avant de s'orienter vers l'architecture.



SOMMAIRE

6 Des effets du baby-boom à la baisse de la fécondité : les grandes dynamiques démographiques des 50 dernières années... et du quart de siècle à venir !
ENTRETIEN AVEC... Caroline Jamet

11 Croissance de la population : une dangereuse obsession
Olivier Bouba-Olga

14 Comment accompagner les territoires dans la construction de leurs perspectives démographiques ?
ENTRETIEN AVEC... Karine Baudy, Caroline Buades, Clément Feldis, Ambre Legrand et Noémie Preux

20 Les projections démographiques, un exercice utile pour les acteurs publics locaux
Catherine Lavaud

23 Ce que les recensements nous disent (ou non) de la mobilité des populations sur le territoire
Julie Vallée

26 Les migrations internationales sont-elles liées aux dynamiques démographiques des pays de départ ?
Catherine Wihtol de Wenden

29 La démographie en Occitanie : voir pour savoir
Marie Molinier

34 Je crois que j'aime les villes moyennes, c'est grave ?
Marie Molinier

38 Faut-il préparer les territoires à une baisse de la population étudiante ?
ENTRETIEN AVEC... Lionel Delbos

42 Les personnes sans-abris, une diversité de parcours sous les radars des outils statistiques
Loïc Geindre, Hervé Castelli et Noée Geindre

47 Les habitats intergénérationnels, des solutions alternatives pour les personnes âgées (et les autres... !)
Marina Casula

51 Quelles leçons tirer du déclin démographique japonais et de ses effets territoriaux ?
ENTRETIEN AVEC... Sophie Buhnik

57 BelvedeЯ +
Une sélection de publications du réseau des agences d'urbanisme



CC Pixabay - Qazyamyam0

Des effets du **baby-boom** à la **baisse de la fécondité** :

les grandes dynamiques démographiques des 50 dernières années… et du quart de siècle à venir !



ENTRETIEN AVEC…

Caroline Jamet

Quelles sont les tendances lourdes des 50 dernières années en matière de démographie ? Quelles inflexions observe-t-on actuellement ? Et demain, quel sera le visage de la population française ? Caroline Jamet, qui a dirigé l'Insee Occitanie pendant 8 ans avant de passer le relais en septembre à Alexandre Gautier, se livre à un exercice de pédagogie et nous donne les clés de compréhension des dynamiques démographiques nationales, régionales et locales de ces dernières années ainsi que de leurs impacts territoriaux.

Comment a évolué la population française depuis 50 ans ?
Entre 1975 et 2025, la France est passée de 54 à presque 69 millions d'habitants, soit 15 millions de plus en 50 ans. C'est un des pays européens où la croissance démographique a été la plus forte. Cette hausse est principalement due au solde naturel, c'est-à-dire à un excédent des naissances sur les décès. Le solde migratoire a moins contribué à cette hausse de la population, expliquant un quart de la croissance. Après la fin du baby-boom, dans les années 1970, la fécondité a baissé, mais elle est restée plus élevée que dans les autres pays européens. On a d'ailleurs parlé d'« exception française ». Les femmes françaises ont eu des enfants de plus en plus tard, mais elles ont continué d'en avoir plus qu'ailleurs. L'indicateur conjoncturel de fécondité avoisinait les 2 enfants par femme du début du XXIe siècle jusqu'en 2014. C'était, en 2014, le plus élevé d'Europe, la moyenne européenne étant proche de 1,6 enfant par femme cette année-là. Dans le même temps, en 50 ans, grâce à l'amélioration des conditions sanitaires et aux progrès médicaux, l'espérance de vie s'est formidablement allongée. Les femmes ont gagné presque 9 ans d'espérance de vie à la naissance, et les hommes encore plus, environ 11 ans. L'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes s'est donc réduit, même si les femmes vivent toujours en moyenne presque 6 ans de plus que les hommes. Je parle là de tendances lourdes sur la période passée, mais sur la période récente, il y a des signes de rupture ou d'inflexions. La dynamique démographique de la France change.

Quelles sont ces inflexions observées sur la période récente ?
La hausse de la population française s'est récemment ralentie, en raison d'un essoufflement du solde naturel sous l'effet combiné d'une baisse des naissances et d'une hausse des décès. En premier lieu, le nombre de naissances baisse depuis 2010. En 2024, avec 660 000 naissances en France, on a atteint le niveau le plus bas depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ! Pour autant, le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants est relativement stable ces dernières années. Le recul du nombre de naissances s'explique donc par une baisse de la fécondité. L'indicateur conjoncturel de fécondité est ainsi passé de 2 enfants par femme en 2014 à 1,6 en 2024. C'est le taux le plus bas observé en France depuis 1919… même s'il reste plus élevé que dans une majorité des pays européens. Pour comparaison, la moyenne européenne est de 1,4 enfant par femme en 2023, avec en particulier 1,1 enfant par femme en Espagne et 1,2 en Italie. Dans le même temps, le nombre de décès augmente. Il y a bien sûr eu la pandémie de Covid-19 qui a provoqué une surmortalité sur la période 2020-2022. Mais au-delà, il y a aussi l'arrivée des baby-boomers aux âges de forte mortalité. Les premières générations nombreuses du baby-boom, nées après 1946, se rapprochent des 80 ans. Cela entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de décès. De plus, l'espérance de vie marque le pas. Elle ne croît plus au même rythme qu'auparavant. Elle augmentait d'environ 3 mois par an jusqu'en 2010, puis de 2 mois par an entre 2010 et 2019. Elle a ensuite fléchi sur la période 2020-2022 du fait de la crise sanitaire. Elle a retrouvé son niveau pré-Covid en 2023 et elle se stabilise en 2024. Ainsi, le solde naturel est à peine positif en 2024 en France. La hausse de population ralentit et résulte maintenant surtout des migrations, à l'inverse de ce qui était observé précédemment.


CC Pixabay - Yvonne

Qu'en est-il de la région Occitanie ? Observe-t-on également un ralentissement démographique ?

Hors Corse, l'Occitanie est la région de France métropolitaine où la population a augmenté le plus vite depuis 1975, de l'ordre de 50 % en 50 ans. Elle progresse environ deux fois plus vite qu'au niveau national, en raison d'une forte attractivité de la région. C'est ainsi que, selon les dernières estimations de l'Insee[1], l'Occitanie, qui talonnait la Nouvelle-Aquitaine, l'a doublée en 2024. Avec 6,2 millions d'habitants au 1er janvier 2025, elle se classe au 3e rang des régions françaises, derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Mais le ralentissement démographique récent s'observe aussi en Occitanie. Selon les dernières estimations, si la population augmentait de 0,8 % par an entre 2016 et 2022, cette augmentation aurait été de 0,7 % en 2023, et de 0,6 % en 2024. Comme au niveau national, la dégradation du solde naturel explique ce ralentissement. Depuis 2017, le nombre de décès dépasse celui des naissances en Occitanie. De plus, ce déficit naturel se creuse à partir de 2020. En 2024, on compte environ 50 000 naissances pour 64 000 décès. Le gain de population se fait donc par les migrations, le nombre d'arrivants dans la région étant plus élevé que le nombre de partants. Ainsi, même si l'Occitanie reste très attractive, sa croissance démographique ralentit car le gain migratoire commence à se faire grignoter par un déficit naturel croissant.

Quels sont les territoires d'Occitanie attractifs ?

L'Occitanie présente une grande variété de territoires. Tous bénéficient du mouvement global de la population française du nord vers le sud et vers les littoraux. Et les pôles de Toulouse et de Montpellier sont deux atouts majeurs pour attirer des étudiants et des jeunes actifs. Ces grandes agglomérations sont celles de France où la population augmente le plus vite sur la période récente. La commune de Toulouse compte 512 000 habitants au 1er janvier 2022, au 4e rang national, juste derrière Lyon. Au vu des dynamiques respectives de ces deux villes, Toulouse a probablement doublé Lyon depuis et serait ainsi aujourd'hui la 3e ville de France. Les autres territoires d'Occitanie tirent également leur épingle du jeu en attirant des familles à la recherche d'une meilleure qualité de vie, des retraités, des néoruraux… Ainsi, même dans les départements ruraux où les naissances sont bien moins nombreuses que les décès car les habitants sont plus âgés, la population progresse ou stagne sur la période récente grâce aux nouveaux arrivants.

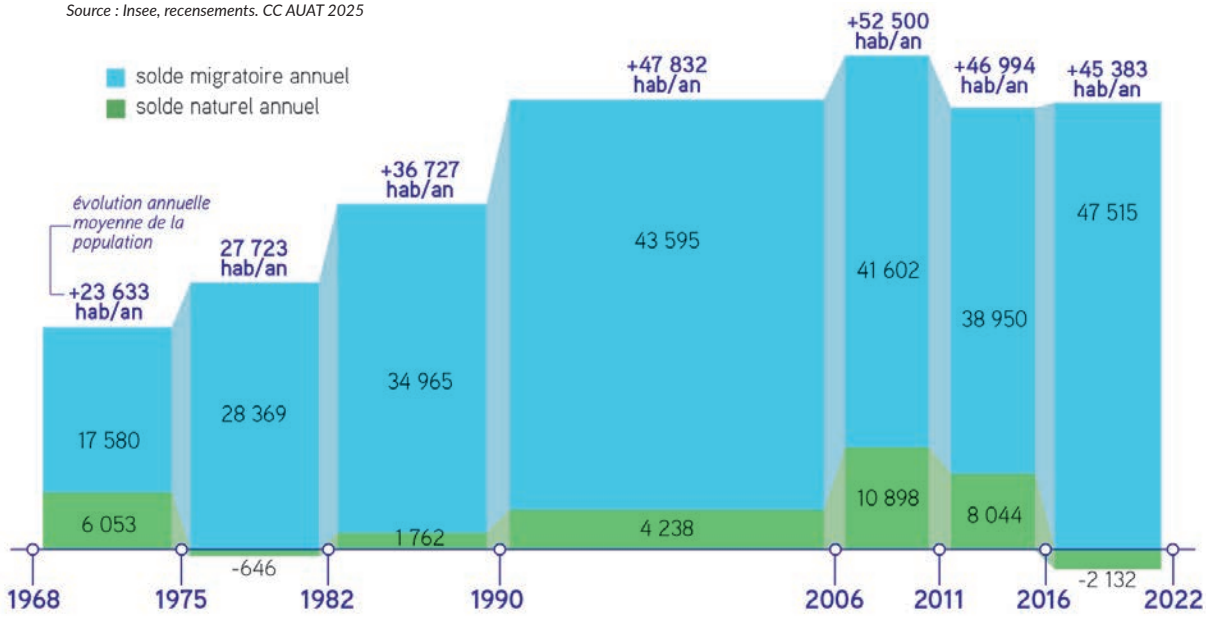
Le Covid-19 a-t-il eu un effet sur l'attractivité de certains territoires ?

Le terme d'exode urbain a été employé par certains pour qualifier les mobilités résidentielles de la période post Covid-19, mais il n'est pas approprié car le phénomène n'a pas été massif, et clairement sans commune mesure avec ce qu'avait été l'exode rural. La crise sanitaire et le développement du télétravail ont plutôt accéléré certaines tendances déjà à l'œuvre concernant les choix résidentiels. Ainsi, les départs d'Île-de-France se sont accrus, en particulier vers l'Occitanie, ce qui a profité au rural et à de nombreuses petites villes. C'est le cas de l'arrière-pays méditerranéen, mais aussi des couronnes qui deviennent de plus en plus larges autour des grandes agglomérations, en étoile le long

1 Insee : Institut national des statistiques et des études économiques.

Évolution de la population en Occitanie depuis 1968

Source : Insee, recensements. CC AUAT 2025



des principaux axes routiers. L'extension de la périurbanisation autour des pôles était déjà en marche. Les premières couronnes étant déjà densément peuplées, la poursuite de la croissance démographique se fait sur des deuxièmes, troisièmes couronnes. Rappelons aussi que l'aspiration à la maison individuelle est facteur d'étalement urbain, engendrant des déplacements toujours plus longs quand les emplois restent concentrés dans les pôles urbains.

Le vieillissement de la population est-il un mouvement de fond qui impacte tous les territoires ?

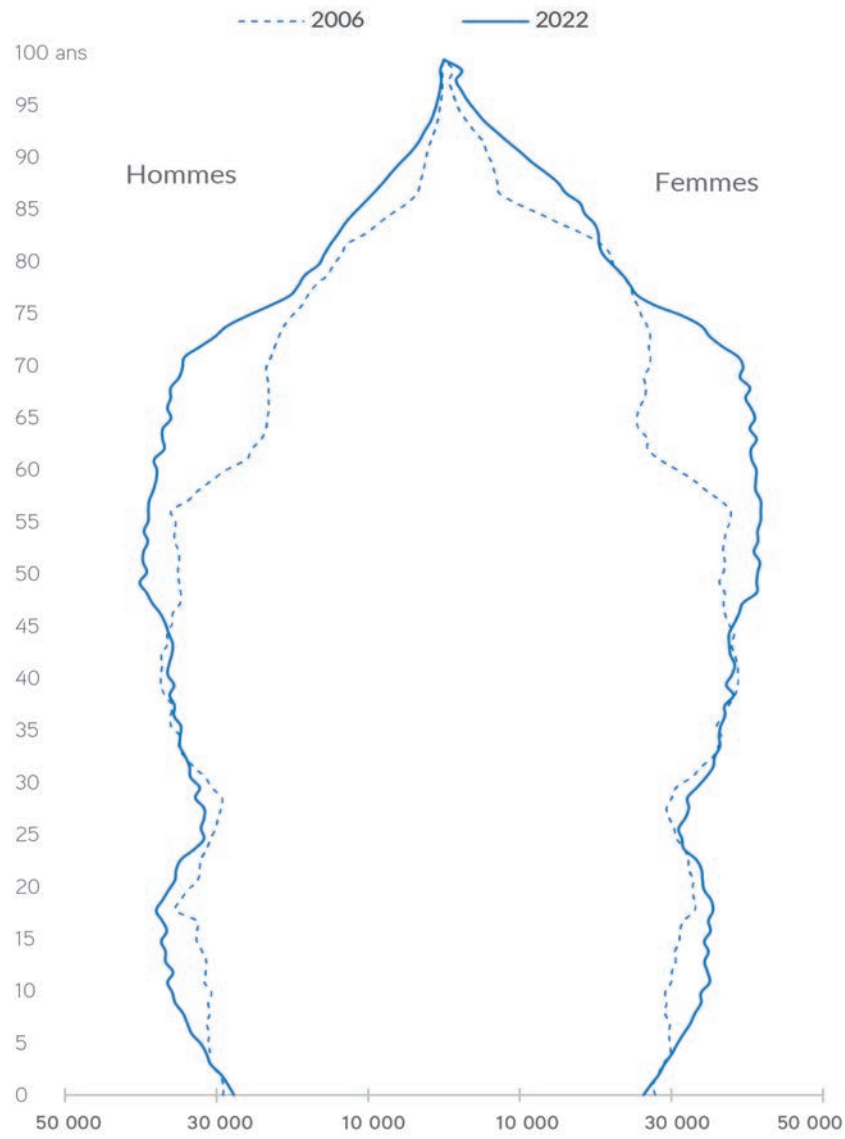
Oui, le vieillissement de la population est une tendance lourde qui modifie significativement la structure de la population et devrait s'amplifier. Depuis le début des années 2010, l'arrivée progressive aux âges élevés des générations exceptionnellement nombreuses du baby-boom, nées entre 1947 et 1973, déséquilibre la pyramide des âges. Ce déséquilibre est accentué par le ralentissement de la fécondité. La pyramide des âges actuelle déterminant largement ce que sera la population de demain, quel que soit le scénario retenu, les projections de population faites par l'Insee vont donc toutes dans le sens d'une amplification à venir du vieillissement. L'incertitude sur le nombre de seniors dans les prochaines décennies est moins forte que celle sur le nombre d'enfants et de jeunes. Les premiers sont déjà là, les autres ne sont pas encore nés. Le vieillissement de la population s'accompagne de nombreux défis à relever : renouvellement générationnel des emplois, développement des services pour personnes âgées, adaptation des logements, des espaces publics, des mobilités, financement des retraites et de la prise en charge de la dépendance… L'Occitanie n'échappe pas au vieillissement. C'est déjà une région âgée et les migrations amplifient le phénomène. Les retraités sont ainsi deux fois plus nombreux à venir s'installer dans la région qu'à la quitter. Le littoral et l'arrière-pays méditerranéens, mais aussi certains territoires ruraux, sont particulièrement attractifs auprès des seniors. Cette arrivée de retraités est facteur de revitalisation et de lien social dans des territoires peu densément peuplés ou en déclin démographique.

Plus généralement, dans quelle mesure les phénomènes démographiques vont-ils influencer la transformation des territoires ?

Les évolutions des modes de vie qu'on perçoit à travers la démographie sont facteurs de changement sociétaux et de fragilisation d'une partie de la population. Les parcours de vie sont de moins en moins homogènes et linéaires : le célibat se développe, les séparations et

Évolution de la pyramide des âges en Occitanie

Source : Insee, recensements. CC AUAT 2025



Il faut préparer les acteurs locaux à envisager un ralentissement, voire des diminutions de population dans les prochaines décénnies

les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, les déménagements plus fréquents. Ainsi, en Occitanie, un tiers des enfants mineurs vivent désormais avec un seul de leurs parents. Le niveau de vie diminue après une séparation, celui des femmes encore plus que celui des hommes. La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est compliquée pour les femmes à la tête d'une famille monoparentale, surtout pour les plus modestes d'entre elles. Le risque de paupérisation est élevé pour ces populations. Cette évolution des modes de vie, à laquelle vient s'ajouter le vieillissement de la population, explique que la taille moyenne des ménages diminue. Ainsi, il faut de plus en plus de logements pour loger un même nombre d'habitants. Ces phénomènes démographiques sont facteurs à la fois de difficulté croissante d'accès au logement pour les plus précaires, mais aussi d'étalement urbain. Les maisons individuelles de première couronne bâties dans les années 1980-90 sont souvent sous-occupées par des propriétaires âgés dont les enfants ont quitté le nid familial, et les jeunes ménages doivent emménager plus loin.

Quelles sont les perspectives d'évolution de la population française et occitane dans les 20 ou 30 prochaines années ?

L'Insee ne produit pas à proprement parler des prévisions démographiques, mais des projections basées sur des hypothèses d'évolution de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Le scénario dit central reconduit les tendances récentes. Selon ce scénario, l'Occitanie serait la seule région de France métropolitaine où la population ne cesserait d'augmenter jusqu'en 2070. Mais cette croissance ralentirait progressivement, pour arriver à une quasi-stagnation à environ 6,7 millions d'habitants dès 2060. La poursuite du creusement du déficit naturel serait la principale cause de ce ralentissement. L'excédent migratoire resterait élevé, mais faiblirait cependant. Selon ces projections centrales, la dynamique démographique ralentirait donc sensiblement par rapport à ce qu'elle était jusqu'à récemment, en France, mais aussi en Occitanie. Cela incite à se préparer à un changement de perspective dans les politiques locales, à questionner l'objectif de poursuite de la croissance démographique et à préparer les acteurs locaux à envisager un ralentissement, voire des diminutions de la population dans les prochaines décennies… Certaines inflexions récentes ont déjà des conséquences bien visibles. Ainsi, la baisse du nombre de naissances se traduit déjà par moins d'enfants dans les classes maternelles, les écoles élémentaires. Cela devrait concerner bientôt les collèges, puis les lycées… Mais au-delà, beaucoup de paramètres peuvent influer sur les hypothèses sur lesquelles se basent les projections démographiques, et les incertitudes sont grandes. La baisse de la fécondité est-elle un phénomène passager, comme en 1993-1994 où l'indice de fécondité était tombé sous 1,7 enfant par femme, avant de remonter rapidement jusqu'à 2 en 2010 ? Des mesures de politique familiale pourraient contribuer à un rebond de la natalité, si toutefois le désir d'enfants restait élevé. L'incertitude est forte également en matière de migrations, notamment internationales. Les contextes géopolitique et climatique peuvent rendre caduque l'hypothèse centrale de stabilité du solde migratoire. Et au sein même du territoire national, notamment avec le changement climatique, il est légitime de s'interroger sur le maintien de l'attractivité de certains territoires d'Occitanie. L'ensoleillement élevé du littoral méditerranéen pourrait ne plus constituer un atout, car il signifie aussi des épisodes à venir plus fréquents de forte chaleur. Îlots de chaleur urbains, risques accrus d'inondation, d'incendie, de submersion marine… Certains territoires d'Occitanie ressentiront encore plus fortement que d'autres les conséquences du changement climatique. Dans ce contexte, l'implantation des populations et des activités économiques s'adaptera.

Entretien réalisé par Catherine Lavaud et Marie Molinier



Croissance de la population : une dangereuse obsession

Olivier Bouba-Olga

CC Pixabay - Xegzef

Dans leurs documents de planification, la quasi-totalité des territoires pensent leur développement futur en tablant sur des hypothèses démographiques optimistes. La population du territoire a diminué ou est restée stable sur la période précédente ? Alors on va supposer qu'elle va se mettre à augmenter. Elle avait augmenté ? On considère alors que cela va continuer, voire s'accélérer.

Cet optimiste découle sans doute pour partie du volontarisme des élus, qui pensent que leur action compte, qu'elle peut inverser des tendances négatives ou renforcer des tendances positives. Et c'est tant mieux ! On ne peut guère souhaiter que les élus considèrent que leurs actions ne servent à rien. Il résulte aussi du fait que les dotations des collectivités locales dépendent du nombre d'habitants : un territoire dont la population augmente, ce sont des ressources en plus ; un territoire dont la population baisse, ce sont des ressources en moins. L'objectif premier des politiques locales est donc de faire en sorte que la population augmente, pour dégager des ressources supplémentaires et faire face à des besoins potentiellement illimités. Sans doute s'explique-t-il également, plus généralement, par le poids de l'histoire de pays en croissance depuis plus de deux siècles, qui se sont organisés dans ce cadre et peinent à raisonner autrement.

Pourtant, on peut être sûr d'une chose : si presque tous les territoires parient sur une hausse de leur population, beaucoup de paris seront perdus. Pour preuve, on peut d'abord s'en remettre aux projections de l'Insee, qui permettent d'estimer les populations départementales futures sur la base de différents jeux d'hypothèses sur les taux de natalité, les taux de mortalité et les migrations. Dès 2030 (demain matin, donc), dans le scénario central, 41 départements voient leur population diminuer par rapport à 2018, et pour 3, le nombre d'habitants est inchangé. Pour 44 départements, donc, le pari d'une croissance de la population a toutes les chances d'être perdu. Chiffre qui augmente si l'on table sur un scénario avec fécondité basse, plus en phase avec les évolutions récentes, 3 départements supplémentaires voyant alors leur population baisser à horizon 2030. Bien sûr, il s'agit de projections. L'avenir reste ouvert, il est possible que les évolutions soient



autres, si certains paramètres bougent. Au passage, signalons qu'un paramètre pourrait faire sensiblement bouger les choses : l'immigration. Mais on ne peut pas dire qu'il s'agit de la piste la mieux travaillée en France sur les dernières années, tant le sujet est instrumentalisé par les uns et tabou pour d'autres.

Si presque tous les territoires parient sur une hausse de leur population, beaucoup de paris seront perdus

Le mantra de l'attractivité

Plutôt que de regarder devant, on peut regarder un peu en arrière. Concentrons-nous sur les données des recensements de la population de 2011 et 2022, au plus fin à l'échelle des communes, dans leurs contours de 2024. Sur cette période d'un peu plus de 10 ans, autour de 16 000 communes (sur près de 35 000) ont connu une baisse de leur population, soit 45 % de l'ensemble. À l'échelle des intercommunalités, 518 sur 1 251 sont dans ce cas, soit environ 41 %. Nul doute que la plupart de ces territoires avaient planifié leur développement en tablant sur une hausse de la population, et qu'ils ont continué ainsi.

Nombre d'acteurs des territoires ont connaissance de ces chiffres. Pour autant, ils ne modifient pas leurs hypothèses. Pourquoi ? Car chacun pense qu'il va pouvoir tirer son épingle du jeu, fusse au détriment de ses voisins, proches ou lointains. Si les migrations internationales ne sont pas envisagées, la plupart tablent sur des migrations infranationales : les plus grandes villes parient sur un présupposé avantage métropolitain, pourtant contestable[1], les territoires ruraux et les villes moyennes sur un exode urbain, tout aussi contestable[2], les régions de l'Ouest et du Sud sur la poursuite de l'héliotropisme et de la littoralisation, les territoires de l'intérieur sur le recul du trait de côte, les régions de toute la partie Nord sur la remontée des populations à la suite du dérèglement climatique… La population française devrait baisser d'ici 2044 selon l'Insee[3], le solde naturel dès cette année[4], mais chaque territoire pense qu'il y échappera. Nous sommes proches d'un jeu à somme nulle où il s'agit, pour gagner, que les autres perdent, jeu qui pourrait rapidement devenir à somme négative, dès lors que la population diminue, où il ne s'agit même plus de gagner, mais de moins perdre que les autres. C'est déjà le cas s'agissant de santé, compte-tenu de la démographie médicale, ou d'écoles, vu la démographie scolaire.

Comment faire pour gagner à ce jeu collectivement délétère ? En pariant sur l'attractivité. Soit vis-à-vis des entreprises, qui vont créer des emplois et donc attirer les personnes susceptibles de les occuper *(people follow jobs)*, soit en attirant directement des habitants, si possible des familles avec de jeunes enfants (pour sauver les écoles) et à hauts revenus, pour que leurs dépenses alimentent le commerce local *(jobs follow people)*. Attirer des entreprises, d'où la volonté d'aménager des zones d'activité. Attirer des ménages, d'où celle de développer des lotissements. Mais rares sont les territoires désireux d'accueillir des personnes âgées ou des personnes pauvres, dont il faudra bien s'occuper, pourtant, et dont le nombre va croissant.

Changer d'obsession

Ce jeu est intenable. Même si la population augmentait, il serait intenable, car on se heurte à un autre mur, non plus démographique, mais écologique. Le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité nous obligent à penser autrement notre avenir. Il est donc indispensable de changer d'obsession. Il ne s'agit plus d'être obsédé par la croissance de sa population, en misant tout sur l'attractivité, exacerbant ainsi la concurrence territoriale, mais d'être obsédé par ce que nous proposons de nommer l'habitabilité territoriale[5] : comment assurer le bien-être de tous les habitants dans le respect des limites planétaires ? Comment faire en sorte que tous les habitants puissent se loger, se nourrir, se déplacer, accéder à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'emploi…, ceci en développant des réponses compatibles avec l'indispensable préservation de l'environnement ?

Ce n'est pas en aménageant toujours plus de zones d'activité économique, de zones commerciales ou de bureaux, ni en développant toujours plus de lotissements, en creusant, creusant, creusant, qu'on y parviendra. Partons plutôt des besoins des populations et interrogeons-nous, à chaque endroit, sur notre capacité à y répondre, de façon compatible avec l'impératif environnemental, en combinant technologies (présentes et futures) et sobriété[6]. Pour les mobilités, par exemple, on sait que la solution passera par le déploiement de la voiture électrique et de

véhicules intermédiaires, l'accroissement du report modal (au profit des transports en commun, du vélo, de la marche) et du taux de remplissage (covoiturage, autopartage), ainsi que par des réflexions sur l'organisation de l'espace afin de réduire autant que faire se peut le volume global de déplacements.

Et ce, avec un mix de réponses variable selon les endroits, car la nature et l'intensité des enjeux varient d'un territoire à l'autre, d'où des enjeux complémentaires de production de connaissance (quelle est la nature et l'intensité des problèmes locaux ?) et, par suite, de différenciation locale de l'action. Pour chaque sujet à traiter, il convient d'identifier l'ensemble des réponses possibles, en se nourrissant pour cela de ce qui s'invente sur les territoires, car les initiatives locales ne manquent pas. Sans doute conviendrait-il aussi de s'interroger sur des innovations en matière de finance locale : tant que les financements dépendront du nombre d'habitants, l'incitation à la croissance de la population restera la plus forte. Favoriser les financements décorrélés de cet indicateur nous semble donc essentiel. Pour éviter la concurrence territoriale, il conviendrait aussi de développer des incitations à la coopération : pour tout un ensemble de sujets, en effet, les solutions les plus pertinentes passeront par le déploiement de réponses interinstitutionnelles et interterritoriales, et ce sont elles qui permettront de répondre aux besoins de manière plus sobre.

Partir d'une analyse des besoins fondamentaux de l'ensemble des habitants, couvrir ceux qui ne le sont pas, grâce à des réponses adaptées et coordonnées, justes socialement et soutenables du point de vue environnemental : tel est l'enjeu, que la population augmente, stagne ou diminue.

Il ne s'agit plus d'être obsédé par la croissance de sa population mais par ce que nous proposons de nommer l'habitabilité territoriale



CC Pixabay – Digital Punks



1 Olivier Bouba-Olga et Michel Grossetti, « Le récit métropolitain : une légende urbaine », L'Information géographique, vol. 83, pp. 72-84, 2019/2.

2 Coline Bouvart et Olivier Bouba-Olga, « Exode urbain : une mise au vert timide », La note d'analyse de France Stratégie, n° 122, pp. 1-8, 2023/7.

3 Élisabeth Algava et Nathalie Blanpain, « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », Insee Première n° 1881, 2021.

4 « En France, le nombre de décès risque de dépasser celui des naissances en 2025, une première depuis 1944 », Le Monde, 25 juillet 2025.

5 Olivier Bouba-Olga, « Habitabilité territoriale : comment concilier bien-être de tous et respect des limites planétaires ? » Fondation Jean-Jaurès, avril 2024.

6 Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz, « Les incidences économiques de l'action pour le climat : rapport à la Première ministre », France Stratégie.

Comment accompagner les territoires dans la construction de leurs perspectives démographiques ?

ENTRETIEN CROISÉ AVEC…



Karine Baudy
(AUDIAR)



Caroline Buades
(A'U)



Clément Feldis
(A'U)



Ambre Legrand
(ADU)



Noémie Preux
(ADU)

Les agences d'urbanisme observent, analysent et mettent en perspective les dynamiques démographiques des territoires. Elles apportent notamment une expertise en matière de projections démographiques pour l'élaboration de PLU-i et de SCoT, en mobilisant principalement les hypothèses Omphale de l'Insee. Que les agences couvrent des territoires dynamiques démographiquement ou en décroissance de long terme, les réflexions sont pour autant similaires sur les méthodes utilisées, les débats produits par ce type d'exercices auprès des territoires et la nécessaire posture pédagogique des agences.

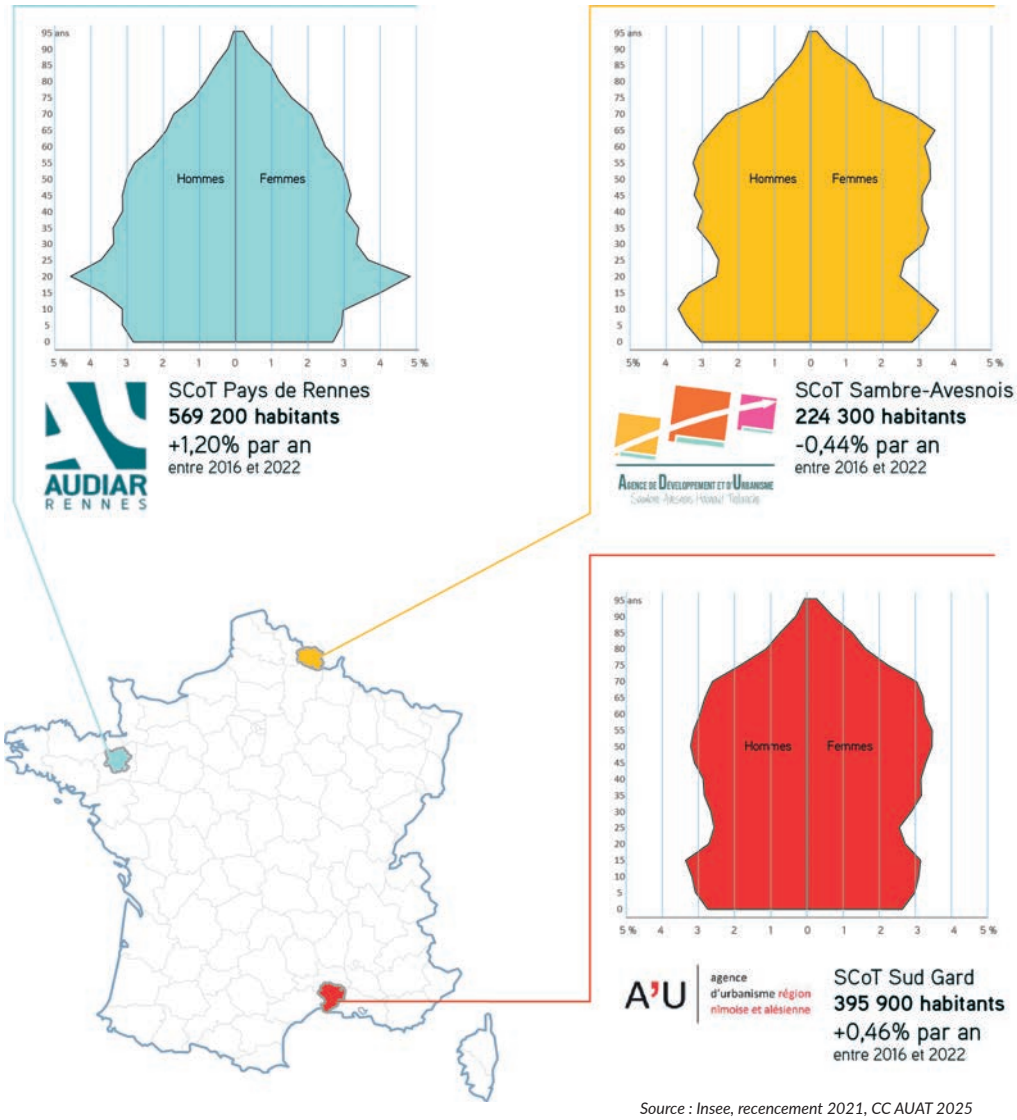
Quelles sont les perspectives d'évolution démographique des territoires auprès desquels vous intervenez ?

Clément Feldis : *L'agence d'urbanisme de la région nîmoise et alésienne intervient sur un territoire qui connaît les mêmes dynamiques que l'ensemble de l'Occitanie, avec un pourtour méditerranéen historiquement attractif. Les soldes naturels et migratoires y sont positifs. On observe ainsi des taux de croissance démographique de l'ordre de +1 % à +2,5 % par an depuis 1968. À Nîmes, cependant, la dynamique commence à s'inverser à partir de la ville-centre, alors qu'on observe encore une stabilité à l'échelle de la métropole et une croissance dans le reste du territoire du SCoT[1]. C'est ce qu'ont démontré les données 2013-2018 du recensement de l'Insee[2], puis ce qu'ont confirmé les millésimes suivants. On assiste donc là à un inversement de tendances. C'est quelque chose de structurel. Il s'agit des premiers signes du ralentissement à venir de la croissance démographique.*

Ambre Legrand : *Le périmètre du SCoT sur lequel travaille l'agence de développement et*

1 SCoT : Schéma de cohérence territoriale.

2 Insee : Institut national des statistiques et des études économiques.



Source : Insee, recencement 2021, CC AUAT 2025

d'urbanisme de la Sambre connaît une décroissance démographique depuis 1975. Si le solde naturel est historiquement assez important sur nos territoires, il baisse néanmoins depuis quelques années pour se rapprocher du taux national, ce qui fait que la décroissance est de plus en plus marquée. Les communes rurales n'attirent plus de population et n'arrivent plus à garder les habitants sur leur territoire. Ce sont surtout les jeunes qui s'en vont pour les études ou pour trouver un emploi, d'où le vieillissement de la population.

Karine Baudy : *L'agence d'urbanisme de Rennes a intégré depuis peu dans son périmètre une partie du littoral breton. On observe donc des trajectoires démographiques différentes entre le littoral et l'aire d'attraction de Rennes. Cette dernière est dynamique, avec un taux de croissance démographique de plus de 1,2 % par an depuis 1968. Cela la positionne dans le top 4 des aires d'attraction des villes (AAV) les plus dynamiques, aux côtés de Nantes, Bordeaux et Toulouse. Elle connaît une croissance démographique à parts égales entre solde naturel et solde migratoire, du fait de la relative jeunesse de sa population. Néanmoins, sur la période récente, on observe un léger décrochage (+1,1 %/an entre 2016 et 2022, contre +1,3 %/an entre 1999 et 2016), avec une baisse à la fois des soldes naturel et migratoire. Au sein de l'aire d'attraction, grâce à une politique de l'habitat ambitieuse, la métropole de Rennes et sa proche couronne, malgré la légère baisse, maintiennent une bonne dynamique.*
En revanche, on observe un décrochage plus marqué sur le reste du territoire, aux franges de l'aire d'attraction, qui avait connu une grande croissance au début des années 2000 avec une périurbanisation. Sur le littoral, malgré un solde naturel négatif lié au vieillissement de la population, les territoires restent en croissance démographique grâce à un solde migratoire positif.



Arènes de Nîmes

CC Piqsels - Sseou

Comment construisez-vous les perspectives démographiques que vous mobilisez dans les documents de planification ? Quels outils utilisez-vous ?

Caroline Buades : *Nous assurons actuellement l'accompagnement à l'élaboration de deux SCoT et d'une révision générale. Nous adaptons bien sûr notre méthode à chaque territoire. Pour le SCoT Sud Gard, nous avons pu bénéficier des projections Omphale[3] de l'Insee. En préalable, nous avons bien expliqué aux territoires les tendances passées et avons montré les ruptures pour les mettre en vis-à-vis des taux de croissance souhaités. Le bilan du SCoT précédent a aussi démontré que les objectifs d'accueil de population et de production de logements n'avaient pas été atteints. La réalité était même moitié moins importante que ce qui avait été projeté. Les élus ont été très surpris à la présentation des résultats, considérant avoir été trop ambitieux. Nous préparons ainsi les territoires à reconsidérer leurs objectifs de croissance démographique. Nous n'avons pas pu nous appuyer*



La Sambre à Assevent

CC Budotradan

sur des projections Omphale pour les deux autres SCoT, leurs populations étant en deçà du seuil de 50 000 habitants. Nous n'avons pas non plus pu nous appuyer sur les bilans précédents car il s'agit de SCoT en première élaboration. La méthodologie de travail adoptée a donc consisté à remonter jusqu'en 1968 pour montrer les dynamiques démographiques à l'œuvre depuis, les tendances lourdes, et proposer un scénario de reconduction des tendances des dix dernières années avec des variantes sous forme d'hypothèse haute (+0,2 %) et d'hypothèse basse (-0,2 %). Nous abordons aussi les impacts simultanés de ces scénarios en matière d'équipements, d'emplois, de logements…

Noémie Preux : *Actuellement, nous nous appuyons sur les projections Omphale pour la révision d'un SCoT. Les scénarios proposés sont tous déficitaires. Nous avons aussi développé un outil en interne qui nous permet de prolonger les tendances 2009-2020. Sur la base de cet outil et des données Omphale, nos projections sont de l'ordre de -3,25 %.*

Karine Baudy : *Nous travaillons sur le SCoT du Pays de Rennes et celui du Pays de Saint-Malo. Pour le premier, dont nous avons réalisé les précédentes révisions, nous avons remobilisé les projections Omphale ainsi que les résultats de scénarios alternatifs produits en collaboration avec l'Insee et les autres agences d'urbanisme de Bretagne. Les élus avaient choisi un scénario haut pour la révision antérieure et, rétrospectivement, c'était le bon choix ! En revanche, pour le SCoT du Pays de Saint-Malo, une méthode différente avait été utilisée pour le précédent document, consistant à prolonger les tendances commune par commune, puis à additionner les résultats pour aboutir à un taux de croissance global. Nous avons reproduit leur méthode tout en leur présentant en éléments de cadrage les différentes projections démographiques. Nous nous sommes également appuyés sur des projections de ménages commandées à l'Insee afin de mieux appréhender les évolutions de la taille moyenne des ménages et les besoins en logements. Nous mobilisons le modèle de projections Omphale produit par l'Insee, ainsi que des scénarios alternatifs co-produits avec l'Insee et les autres agences bretonnes, afin d'éclairer les choix des élus. Il faut cependant rappeler, notamment à la DDTM 35[4] qui y est localement particulièrement attachée, que ces projections ne sont qu'un outil d'aide à la décision, qui reposent sur certaines hypothèses et non sur la vérité.*

Comment ces perspectives démographiques sont-elles reçues par les territoires ?

Karine Baudy : *Le débat produit par les projections Omphale auprès des élus est intéressant, cela a une vertu pédagogique. Il est par exemple important d'expliquer que la diminution de*

3 Omphale : Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves.

4 DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer de l'Ille-et-Vilaine.


Place du Champ-Jacquet à Rennes

CC Erwan Corre

la croissance va se faire partout et que, de fait, miser sur l'attractivité du territoire en tablant sur une forte croissance démographique est assez vain. C'est important, car pour beaucoup de maires, la croissance démographique est l'indicateur numéro 1 de bonne santé de leur territoire ! Au-delà des chiffres, il est important de qualifier les populations d'aujourd'hui et de demain. On se rend compte, par exemple, que certains territoires sont dans le déni du vieillissement de leur population. Il est aussi intéressant d'amener les élus à prendre en compte des phénomènes qui dépassent leur territoire. Ainsi, dans un contexte national de décroissance de la population, le solde migratoire ne va pas repartir à la hausse et des effets de concurrence entre territoires sont à prévenir.

Caroline Buades : *Les élus ont toujours comme première intention d'aller vers le taux de croissance le plus important. Ils mettent en avant le fait d'avoir la main sur l'avenir de leur territoire, d'être volontaires pour tout mettre en œuvre pour accueillir de nouvelles populations. À l'origine, il y a l'idée que plus on va accueillir, plus on va avoir du foncier. Aujourd'hui, une partie de notre travail consiste déjà à déconstruire cette idée et à expliquer aux élus qu'avant d'ouvrir du foncier à l'urbanisation, ils vont devoir accueillir dans l'existant et que cela va se traduire par plus de densité. Une fois qu'on a expliqué cela, on revoit généralement les objectifs à la baisse.*

Clément Feldis : *On a aussi une demande des techniciens des collectivités qui constatent que, sur les derniers exercices, les hypothèses hautes des scénarios Omphale ont été retenues alors qu'après coup, les bilans de SCoT montrent que les objectifs n'ont pas été atteints. D'ailleurs, même si on avait opté pour les hypothèses basses, celles-ci n'auraient parfois pas été atteintes. Aujourd'hui, on peut donc presque dire qu'on a la commande technique de partir sur le scénario bas, quand bien même celui-ci est déjà considéré comme optimiste. Mais il y a une ligne rouge qu'on ne franchit pas : proposer une croissance négative. Si on propose un scénario bas, c'est une croissance nulle, mais pas en deçà.*

Ambre Legrand : *De notre côté, on s'appuie beaucoup sur les bilans des documents de planification. Nous travaillons par exemple à la révision d'un SCoT pour lequel la commission d'enquête publique a demandé de revoir les objectifs démographiques. Dans le document exécutoire, ces objectifs sont positifs, allant de +1,7 % à +4 %, alors que nos territoires connaissent une décroissance démographique. Lors de la 1re élaboration du SCoT, les services de l'État avaient donc fait remarquer aux élus que les taux de croissance traduisaient uniquement une volonté politique. Aujourd'hui, la posture de l'État est plus ferme, notamment depuis la promulgation du ZAN[5] et l'annulation de plusieurs documents pour cause de perspectives démographiques décorrélées de la réalité. Sur le SCoT en question, les différents scénarios Omphale donnaient tous à voir une poursuite de la diminution de la population. Nous craignions que les élus ne soient pas prêts à envisager autre chose qu'une croissance. Cela d'autant plus que le SRADDET[6] avait alloué une enveloppe foncière fortement réduite par rapport à la période précédente, passant de 700 hectares à 210. Les élus comptaient sur cette enveloppe foncière pour déterminer l'objectif démographique et se sentent ainsi fortement contraints. Dès lors, nous avons proposé de tabler sur une stabilité démographique*

et un ralentissement du taux de desserrement des ménages. Nous sommes alors arrivés à un objectif de production de logements neufs similaire aux projections des outils Otelo[7] et Omphale et à leurs scénarios de décroissance. On a donc pris le parti de détourner le regard des élus des questions démographiques pour les amener à parler de logement puisque la création de logements et le renouvellement du parc reposent principalement sur le desserrement des ménages, ainsi que sur les politiques de résorption des logements vacants et insalubres.

Le ZAN a-t-il changé quelque chose dans votre façon d'appréhender les perspectives d'évolution démographique ?

Caroline Buades : *À l'échelle communale, on nous a souvent demandé d'aborder la démographie par l'approche foncière, puis d'arriver à un taux de croissance démographique. On explique alors que le taux de croissance est à décorréler du foncier à cause des effets de desserrement, du « point mort[8] »… De ce fait, nous avons fait le choix, à l' A'U, de ne pas inscrire dans les DOO[9] de SCoT des taux de croissance démographique. Nous réservons cela pour le PAS[10].*
Karine Baudy : *Les projections démographiques ont été prises en compte au niveau régional pour définir les enveloppes pour chaque SCoT. En ce qui concerne les documents sur lesquels nous travaillons, les échanges entre territoires sur la répartition des hectares ne sont pas tant basés sur les projections démographiques, mais plus sur les besoins en logements et l'engagement des territoires à construire. On fait du repérage de gisements fonciers afin d'insister sur la capacité des territoires à accueillir sans extension urbaine.*
Noémie Preux : *Nous partons aussi d'un inventaire des friches et d'une identification des potentiels de renaturation pour accompagner les territoires à anticiper la territorialisation des hectares.*

Parmi vos agences, certaines travaillent-elles plus étroitement avec l'Insee sur ces questions de prospective démographique ?

Caroline Buades : *Au-delà des perspectives construites dans le cadre des exercices de SCoT que nous suivons, nous avons réalisé une publication commune avec l'Insee Occitanie sur les perspectives de croissance dans notre territoire d'intervention à partir des projections Omphale. L'Insee est également intervenu lors d'un séminaire pour sensibiliser les élus aux projections démographiques dans le cadre de la révision du SCoT Sud Gard, ce qui a été très apprécié.*
Clément Feldis : *Nous travaillons aussi avec l'Insee à la prise en compte du changement climatique dans les projections. Nos territoires sont soumis à une forte pression sur la ressource en eau, et cela remet en question leur capacité à accueillir de la population. D'autres facteurs interrogent l'attractivité de nos territoires, comme la hausse du nombre de nuits tropicales. L'héliotropisme sera-t-il toujours facteur d'attractivité à l'avenir ? Cela fait partie des éléments qui nous amènent à nous positionner sur des rythmes de croissance moins soutenus.*
Karine Baudy : *Avec les autres agences d'urbanisme de Bretagne, nous allons travailler en 2025 à une publication commune avec l'Insee Bretagne sur des projections de ménages. On réalise aussi un exercice de prospective démographique où l'on déroge aux projections Omphale en construisant des hypothèses d'évolution à l'échelle régionale en se basant sur les scénarios prospectifs de l'ADEME[10]. On traduit ces scénarios sur notre territoire en faisant varier les quotients migratoires. C'est intéressant de voir les tendances lourdes qui persistent, comme le vieillissement. Ce travail sur la base des travaux prospectifs de l'ADEME[11] permet aussi de montrer que si nos territoires ne savent pas répondre au changement climatique, alors on pourrait observer une décroissance démographique subie. À l'inverse, si l'on sait s'y adapter, le territoire sera alors attractif, notamment en comparaison d'autres régions françaises où le réchauffement sera plus prononcé.*

Entretien réalisé par
Marie Molinier et Morgane Perset

5 ZAN : Zéro artificialisation nette.

6 SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.

7 Otelo : Outil de territorialisation des besoins en logements.

8 Le « point mort » fait référence à une méthode qui consiste à estimer le nombre de logements nécessaires pour maintenir une population déjà présente et qui n'augmenterait pas. Parce que les enfants décohabitent et que les couples se séparent, il faut toujours plus de logements, même à population constante.

9 DOO : Document d'orientation et d'objectifs.

10 PAS : Projet d'aménagement stratégique.

11 ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



Les projections démographiques, un exercice utile pour les acteurs publics locaux

Catherine Lavaud



CC Pixabay – Eak Kkk

Les collectivités territoriales ont besoin de calibrer leurs services et équipements en fonction de leur population d'aujourd'hui et de demain : faut-il construire une crèche ? Peut-on fermer un collège sans risquer d'avoir à le rouvrir dans 15 ans ? Faut-il valider des programmes de construction de petits appartements ou de grandes maisons ? Les projections de l'Insee constituent un élément parmi d'autres pour appuyer ces prises de décisions.

Construites sous jeu d'hypothèses, les projections ne constituent en rien des prévisions, mais elles ont un rôle pédagogique pour sensibiliser les élus aux dynamiques démographiques à l'œuvre : « voilà ce qui se passerait si telle tendance se prolongeait à l'identique ou s'accentuait… », et non « voilà ce qui va se passer ». La rigueur méthodologique de la construction des projections ne leur attribue donc en rien une quelconque qualité prédictive. Et heureusement ! Cela signifie que les choix faits par les acteurs publics pourront impacter le futur qui n'est pas encore écrit !

Comment les projections de population sont-elles élaborées ?

Les projections de population Omphale[1] produites par l'Insee sont rebasées périodiquement pour prendre en compte l'évolution du contexte démo-



graphique. Les derniers rebasements ont été faits en 2015 et 2022. Les projections sont élaborées suivant une méthode largement utilisée dans d'autres pays. Il s'agit de partir de la pyramide des âges d'un territoire l'année n et d'arriver à celle de l'année n+1 en appliquant des taux de mortalité par sexe et âge pour retrancher des décès ; des taux de fécondité par âge pour ajouter des naissances ; des taux de migrations (nationales et internationales) par sexe et âge pour ajouter de nouveaux arrivants et retrancher des partants ; et enfin en faisant vieillir tous les habitants d'un an.

Cet exercice est reconduit année après année jusqu'à l'horizon de projection souhaité.

Les projections permettent donc de bâtir des hypothèses d'évolution du nombre total d'habitants du territoire, mais également de l'évolution de sa structure par âge, et donc d'appréhender en particulier le vieillissement de la population. Elles sont établies à partir d'hypothèses sur la mortalité, la fécondité et les migrations, qui sont les 3 composantes de l'évolution démographique d'un territoire.

À l'échelle nationale, les hypothèses du scénario dit central ont été définies sur la base de l'observation des tendances récentes : poursuite plus modérée qu'auparavant des gains d'espérance de vie, baisse puis maintien à un niveau relativement bas de la fécondité, maintien du solde migratoire de la France avec l'étranger. Le scénario central pour un territoire donné part des spécificités de ce territoire en termes de fécondité et de mortalité, et les prolonge parallèlement aux hypothèses du scénario central national. Ce scénario territorialisé reconduit par ailleurs les comportements migratoires avec le reste de la France et l'étranger sur toute la période de la projection. Au total, 11 scénarios standards modulant à la hausse ou à la baisse chacune des 3 composantes sont définis. D'autres peuvent être construits à la carte.

Des projections de population aux projections de ménages...

Des projections de population peuvent découler des projections de ménages. Un ménage est constitué des habitants d'un même logement. Il s'agit donc de projections du nombre de résidences principales.

Les projections de ménages permettent ainsi d'approcher les sujets en lien avec le logement et l'aménagement du territoire.

Pour passer de la pyramide des âges projetée au nombre de ménages projeté, il convient de faire des hypothèses sur les modes de cohabitation : pour un sexe et un âge donné, quelle proportion d'habitants vivent seuls, en couple, avec leur(s) parent(s), avec leur(s) enfant(s), dans une autre configuration de ménage, ou hors ménage (Ehpad[2], foyer…) ?

Les projections de ménages permettent donc de se projeter sur l'évolution du nombre de résidences principales, mais également sur l'évolution de la taille et de la composition des ménages : personnes seules, couples avec ou sans enfant(s), familles monoparentales…

Les hypothèses nationales du scénario tendanciel ont été définies sur la base des évolutions récentes des modes de vie : augmentation du célibat, âge plus tardif de mise en couple, séparations plus fréquentes, entrée plus tardive en maison de retraite, moindre cohabitation avec un parent âgé, départ plus tardif des enfants du domicile parental.

Le phénomène de desserrement des ménages est important : le nombre moyen de personnes par ménage diminue, et il faut donc de plus en plus d'habitations pour loger un même nombre de personnes. Ceci est lié à la fois à l'évolution de la structure par âge de la population (moins d'enfants et plus de seniors qui vivent généralement dans des ménages d'une ou deux personnes) et à celle des modes de vie (plus de célibat et de familles monoparentales). Ainsi, le nombre de ménages peut augmenter, même sur des territoires où la population stagne ou recule.

Des projections de ménages aux besoins en construction de logements

L'évaluation des besoins en logements est un enjeu majeur des politiques de planification territoriale, traduites dans les plans locaux d'urbanisme (PLUi), les programmes locaux de l'habitat (PLH) et les schémas de cohérence territoriale (SCoT). Le volume de logements à construire n'est pas équivalent à l'accroissement du nombre de ménages. En effet, le bâti existant peut être mobilisé, ce qui vient en déduction de nouveaux logements : remobilisation

1 Omphale : Outil méthodologique de projection d'habitants, d'actifs, de logements et d'élèves (précision : les projections standard portent uniquement sur le nombre d'habitants).

2 Ehpad : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

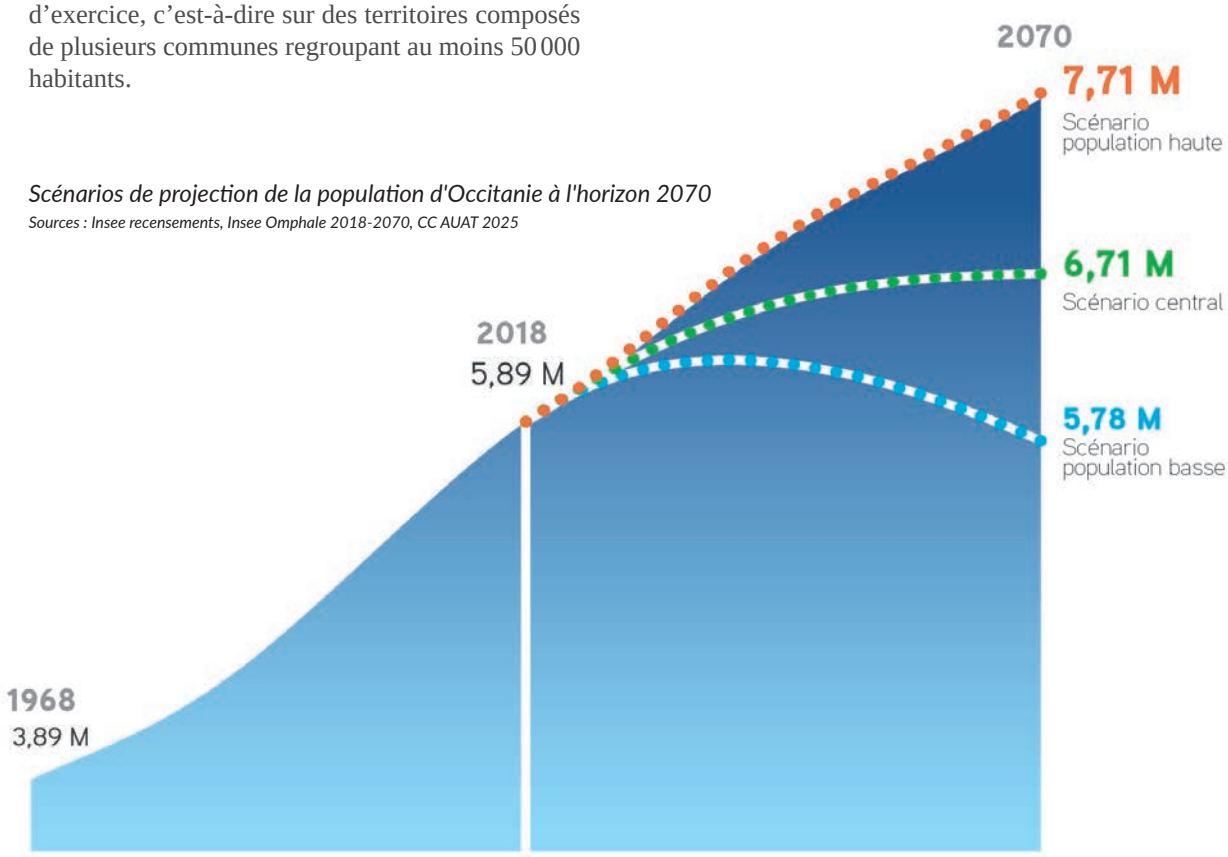
de logements vacants, changement d'affectation de locaux professionnels ou de résidences secondaires, division d'un logement en plusieurs... À l'inverse, même sans accroissement du nombre de ménages, il peut être nécessaire de construire pour renouveler un bâti vétuste destiné à la destruction, ou pour faire face au mal-logement et au non-logement (personnes sans domicile fixe). Plusieurs outils d'estimation des besoins en logements existent, à l'image de l'outil Otelo[3] développé par le ministère de la Transition écologique et le Cerema. Il ne faut donc jamais oublier que, derrière la précision apparente d'une estimation (X logements à construire sur les Y prochaines années), il ne s'agit pas de la réalité des futurs besoins, mais d'une projection établie sur la base d'un scénario composé de nombreuses hypothèses s'emboîtant les unes avec les autres. Ceci est d'autant plus vrai que la construction de nouveaux logements peut, par elle-même, attirer de nouveaux habitants, et donc amener à revoir les projections de population… Même si ces calculs sont à considérer comme des éléments d'analyse parmi d'autres, ils ont néanmoins un intérêt indéniable en termes de pédagogie auprès des élus.

Se projeter dans le futur, c'est donc faire beaucoup d'hypothèses !

La prudence est de mise dans l'utilisation des projections. L'Insee n'en propose d'ailleurs qu'à des échelles considérées comme adaptées à ce type d'exercice, c'est-à-dire sur des territoires composés de plusieurs communes regroupant au moins 50 000 habitants.

D'autre part, les politiques publiques locales peuvent influer sur les hypothèses. Construire des logements sociaux ou vendre des terrains constructibles à faible prix peut renforcer l'attractivité d'un territoire et inciter à modifier les hypothèses de migrations. Aider au maintien à domicile des seniors augmentera le nombre de ménages, etc. Des scénarios alternatifs peuvent être construits avec les acteurs publics pour intégrer ces politiques.
Attention cependant à ne pas reconduire sur 20 ou 30 ans une hypothèse construite sur une action mise en place seulement sur 1 an.
De plus, les politiques menées à une échelle plus large impacteront également le futur du territoire, telle l'évolution du réseau de transports collectifs, de la politique familiale, de l'immigration…
Enfin, d'autres facteurs, notamment économiques, impacteront la dynamique et sont difficiles à anticiper, telle que la fermeture ou la délocalisation d'une usine, ou à l'inverse, le développement ou l'implantation d'un gros établissement.

3 Otelo : Outil de territorialisation des besoins en logements.



Scénarios de projection de la population d'Occitanie à l'horizon 2070
Sources : Insee recensements, Insee Omphale 2018-2070, CC AUAT 2025

Ce que les **recensements** nous disent (ou non) de la **mobilité** des populations sur le **territoire**

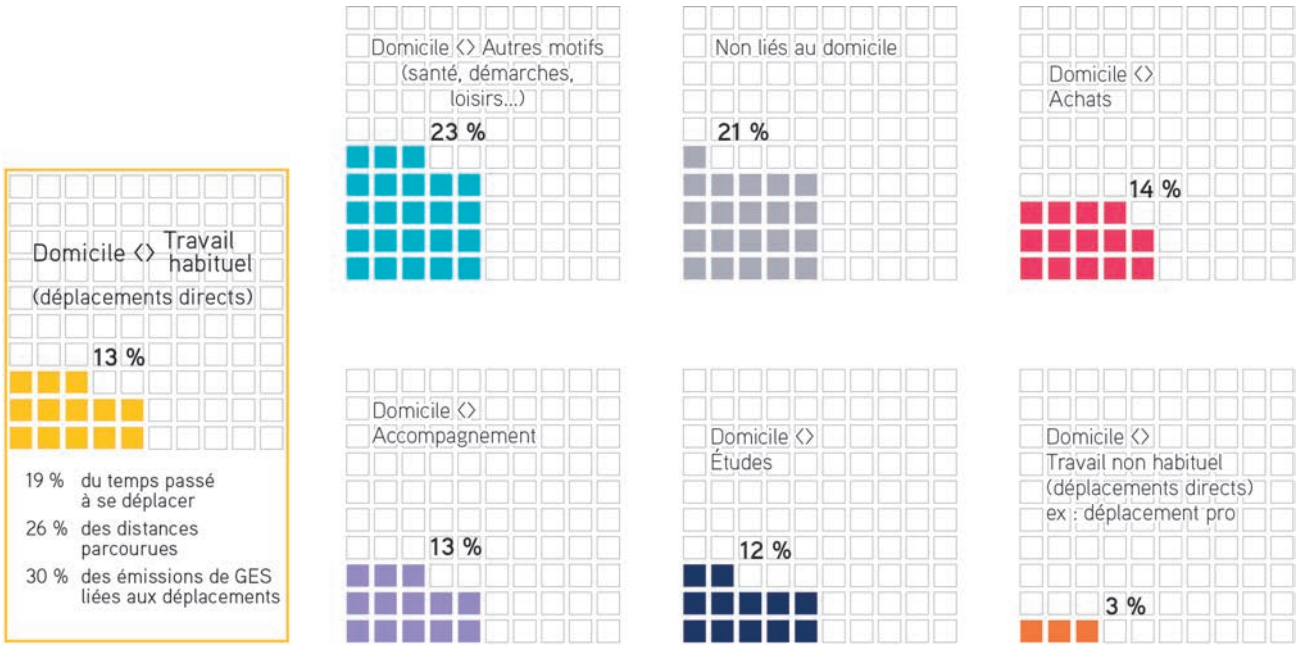


Julie Vallée

Chaque année, ce sont environ 9 millions de personnes qui participent au recensement de la population organisé par l'Insee, en partenariat avec les communes. D'une durée moyenne de 15 minutes, le questionnaire comporte des questions sur le logement et sur les membres du ménage qui l'habitent. Le recensement est une source précieuse d'informations. Il permet d'établir chaque année un portait de la population au niveau national, mais aussi de comparer les profils sociaux et démographiques des territoires, et ainsi d'orienter les politiques publiques locales en matière d'habitat, de transports, d'équipements, etc. Les recensements présentent le grand avantage de fournir des informations à une échelle fine sur l'ensemble du territoire français. Pour autant, certaines dynamiques démographiques des territoires ne peuvent être qu'imparfaitement prises en compte avec les données du recensement, en particulier celles qui concernent la mobilité de la population sur le territoire.



Part des déplacements en fonction des motifs au sein du bassin de vie toulousain
Sources : Enquête mobilités certifiée CEREMA (EMC²) 2023, CEREMA, Tisséo, CC AUAT 2025



Que sait-on des mobilités résidentielles ?

Quand on parle de mobilité, on pense souvent à la mobilité résidentielle, c'est-à-dire aux déplacements des individus ayant pour effet de transférer leur résidence principale d'un lieu à un autre. Le recensement nous renseigne sur les déménagements et la commune de résidence l'année précédant l'enquête. Avec ces données, il est alors possible de quantifier les flux entre communes sur une période d'un an, de les spatialiser et de les mettre en relation avec les caractéristiques socio-professionnelles des ménages et des territoires concernés. Mais ces données ne permettent pas d'étudier les trajectoires résidentielles des ménages à une échelle infra-communale, ou sur plusieurs années, en lien avec leur trajectoire professionnelle ou familiale. Ces angles morts constituent une limite à l'utilisation des données du recensement pour établir des scénarios prospectifs des peuplements des territoires et leur composition sociodémographique, mais aussi pour évaluer les politiques de densification du bâti, de revitalisation urbaine, d'attractivité résidentielle ou de mixité sociale. Autant de politiques qui cherchent à réorganiser la répartition de la population sur le territoire par le jeu des mobilités résidentielles. Sans données longitudinales, difficile, donc, de se faire une idée sur la réussite de ces politiques. Impossible de savoir, par exemple, si la persistance d'une concentration élevée de ménages pauvres dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) reflète le fait que ces quartiers fonctionnent comme des « sas » (qui accueilleraient des ménages momentanément fragilisés qui, une fois leur situation améliorée, céderaient leur place à d'autres ménages en difficulté)[1], ou à l'inverse, comme des « nasses » (dans lesquelles les ménages resteraient vivre durablement sans que leur situation sociale ne s'améliore)[2]. Ce type d'analyse nécessite d'avoir accès à des données longitudinales sur les trajectoires résidentielles et sociales de la population, comme celles issues de l'échantillon démographique permanent (EDP), des fichiers fiscaux ou des données des caisses d'allocations familiales.

Que sait-on des mobilités du quotidien ?

En matière de mobilité sur le territoire, il importe aussi de considérer les déplacements quotidiens. Le recensement fournit des informations sur la commune de domicile et la commune du lieu habituel de travail (ou d'études) des individus, ce qui permet d'approcher les déplacements domicile-travail. Le mode de transport principal utilisé le plus souvent pour se rendre au travail est aussi renseigné, mais cette information déclarée simplifie la réalité puisque les personnes peuvent utiliser, selon les

1 Julie Vallée, « Une lecture critique des politiques territorialement sélectives et de leur géographie », Les inégalités dans l'espace géographique, ISTE éditions, pp. 221-249, 2022, Encyclopédie des Sciences, domaine Géographie et Démographie.

2 Kilian Bloch et Mathilde Gérardin, « La moitié des personnes ayant habité en quartier prioritaire entre 2011 et 2020 y restent tout au long de la période », Insee Première n° 1996, 2024.

jours de la semaine ou de l'année, des modes différents pour aller travailler, ou bien combiner plusieurs modes de transport différents au cours d'un même déplacement dit « multimodal » (par exemple, la voiture et le métro). Les personnes effectuant ces trajets multimodaux ne peuvent pourtant renseigner dans le recensement qu'un seul mode de transport, et leur choix peut différer selon leur interprétation de la question : moyen de transport permettant de parcourir le plus de distance, nécessitant le plus de temps, coûtant le plus cher... Par ailleurs, la pratique croissante du télétravail et du travail à domicile (associée à la possibilité d'avoir des lieux de travail différents en dehors de son domicile) implique d'utiliser avec précaution les données du recensement pour quantifier les flux domicile-travail et leur impact sur le territoire ; quantification qui gagnera en précision à partir de 2030, lorsque les données sur les pratiques locales du télétravail seront disponibles[3].

Tous ces déplacements passés sous silence

Aussi structurants soient-ils, les déplacements domicile-travail ne constituent qu'une image partielle des déplacements quotidiens sur le territoire : en sont exclus non seulement l'ensemble des déplacements de la population inactive et retraitée, mais aussi les déplacements extraprofessionnels de la population active. Selon les derniers chiffres de l'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) réalisée en 2023 auprès de près de 16 000 habitants du bassin de vie toulousain, les déplacements directs entre le domicile et le lieu de travail habituel représentent ainsi 13 % du nombre de déplacements quotidiens réalisés en semaine (du lundi au vendredi) par les habitants du territoire, 19 % du temps qu'ils passent à se déplacer, 26 % des distances parcourues et 30 % des émissions de gaz à effet de serre liées à la mobilité quotidienne. En creux, ce sont donc autant de déplacements qui sont passés sous silence lorsque seuls les déplacements domicile-travail sont considérés pour calibrer les besoins d'un territoire en infrastructures de transport, pour définir des politiques de décarbonation des déplacements, pour mesurer l'attractivité des territoires, ou pour définir des aires fonctionnelles, comme les zonages en aires d'attraction des villes (AAV). Les seuls déplacements domicile-travail ne permettent pas de connaître l'espace quotidien des individus, pour questionner par exemple le concept en vogue de la ville du quart d'heure. Ils ne permettent pas non plus de mettre en relation le nombre d'équipements d'un territoire avec le nombre de personnes présentes au cours des heures de la journée en dehors de celles qui y habitent et y travaillent, ou encore d'analyser la mixité sociale au quotidien dans les territoires[4]. Les données sur les déplacements domicile-travail issues du recensement ont certes comme grand avantage de concerner l'ensemble du territoire français, contrairement aux enquêtes mobilité comme celles du Cerema. Toutefois, réaliser des diagnostics territoriaux et proposer des politiques d'aménagement en ne se basant que sur les déplacements liés à l'activité professionnelle[5] n'est pas sans conséquence : cela concourt à invisibiliser les besoins des individus qui ne travaillent pas, et à faire passer au second plan les autres motifs de déplacements, comme les loisirs, qui sont pourtant très inégalement distribués selon les classes sociales et dont l'empreinte environnementale n'est pas négligeable.

Au-delà des mobilités résidentielles et quotidiennes, les politiques d'aménagement du territoire sont également concernées par les mobilités saisonnières et touristiques. Celles-ci demeurent mal connues, alors même que leur empreinte environnementale est importante et qu'elles conduisent à une concentration accrue de personnes en certains lieux et à certains moments de l'année, personnes dont il faut gérer les besoins en logements, en eau potable, en transports, etc.

Les recensements ne peuvent pas intégrer de trop nombreuses questions, au risque d'augmenter le temps de passation du questionnaire, surtout que les mobilités peuvent être particulièrement compliquées et fastidieuses à interroger. Une des solutions est alors de mobiliser des sources administratives et fiscales, ou des enquêtes ciblées (dont l'inconvénient est de rassembler des effectifs limités, et donc de rendre difficile l'étude des phénomènes, à la fois sur l'ensemble du territoire français et à une échelle fine). Les traces numériques produites par des tiers privés, comme celles issues de la téléphonie mobile, suscitent également un fort intérêt, intérêt qui ne doit cependant pas occulter les enjeux scientifiques et éthiques liés à la qualité de ces données et à leur représentativité, à la marchandisation de données personnelles, au manque de transparence des algorithmes utilisés et à la pérennité des données produites.

3 En 2025 ont été introduites dans le recensement trois nouvelles questions relatives à la pratique du télétravail, aux limitations d'activité dans la vie quotidienne et au lieu de naissance des parents.

4 Étudier les rythmes quotidiens des territoires (par exemple avec l'outil Mobiliscope) nécessite de disposer de données spatiales et temporelles sur l'ensemble des déplacements quotidiens des habitants d'un territoire.

5 Par exemple : Thomas Morin, Simon Prusse et Corentin Trevien, « Déplacements domicile-travail : des émissions de gaz à effet de serre très variables selon les territoires », Insee Première n° 1975, 2023.

Les migrations internationales sont-elles liées aux **dynamiques démographiques** des pays de départ ?

Catherine Wihtol de Wenden

Catherine Wihtol de Wenden est politologue et directrice de recherche émérite au CNRS. Spécialiste de la question des migrations internationales, elle propose dans cet article une réflexion sur les dynamiques migratoires et leurs liens avec les évolutions démographiques. Contrairement aux autres contributions de cette revue, cet article adopte une approche issue des sciences politiques.

Quel lien entre population et migration ?

Étant politiste, travaillant sur les migrations internationales depuis de longues années, j'ai constaté que la mondialisation des migrations internationales, qui s'est affirmée comme l'une des grandes tendances du monde, était structurelle et multifactorielle. La démographie y a sa part, mais elle n'est pas nécessairement le facteur décisif. L'idée simple selon laquelle il y aurait un lien systémique entre la croissance et la jeunesse de la population au Sud du monde et l'accélération des perspectives migratoires reste à démontrer. De même qu'il est dangereux de considérer les flux de migrants prioritairement comme un thème sécuritaire, car la migration est un phénomène banal qui a toujours existé.

Quelques idées reçues abondent sur le sujet : « L'Afrique va nous envahir », un thème développé par Stephen Smith en 2018 dans son ouvrage *La ruée vers l'Europe*, ainsi que celui du « grand remplacement ». Ces thèses ont été déconstruites par François Héran, professeur au Collège de France, et Hervé Le Bras, directeur d'études à l'EHESS, tous deux démographes. Aussi, la dimension culturelle a été ajoutée par la droite ultra-conservatrice des déclinistes dès les années 1930. Enfin, les images médiatisées de jeunes Africains subsahariens débarquant sur l'île de Lampedusa, ou l'arrivée des Syriens en Europe par la route des Balkans contribuent à donner l'image de l'invasion de la vieille Europe par de jeunes non-Européens.

Dans un contexte de crise démographique dans les pays européens, mais aussi en Russie ou au Japon, la France a longtemps fait figure d'exception. Mais le nombre de décès va bientôt dépasser celui des naissances, avec 1,84 enfant par femme (Insee 2022), ce qui questionne l'État-providence et le financement des retraites… mais pas nécessairement la croissance, puisque l'Allemagne, avec sa faible natalité, en fournit un contre-exemple. Ce pays a accueilli en 2015 plus d'un million de Syriens et autres réfugiés proche-orientaux, par conviction éthique de M^me^ Merkel, mais aussi pour des raisons démographiques et économiques.

> L'idée simple selon laquelle il y aurait un lien systémique entre la croissance et la jeunesse de la population au Sud du monde et l'accélération des perspectives migratoires reste à démontrer

Y a-t-il alors un lien mécanique entre migration et démographie ? La population jeune et souvent pauvre du Sud du monde menacerait-elle les pays du Nord, plus riches et vieillissants ? Rappelons que l'âge médian en Europe, qui sépare en deux parts égales la population, est de 42 ans (28 ans dans les années 1950), et qu'il est de 25 ans au Maghreb et de 19 ans en Afrique subsaharienne. Mais cela ne conduit pas nécessairement à la mobilité.

Quels liens entre évolution démographique et migrations, alors ? Hervé Le Bras fait remarquer que le pays d'Afrique où le taux d'émigration est le plus élevé est la Tunisie, qui fait partie des pays à la population la plus faible dans le continent et où le président Bourguiba avait mené, dès 1956, une campagne pour le contrôle des naissances et la scolarisation des femmes. Dans son livre *Il n'y a pas de grand*

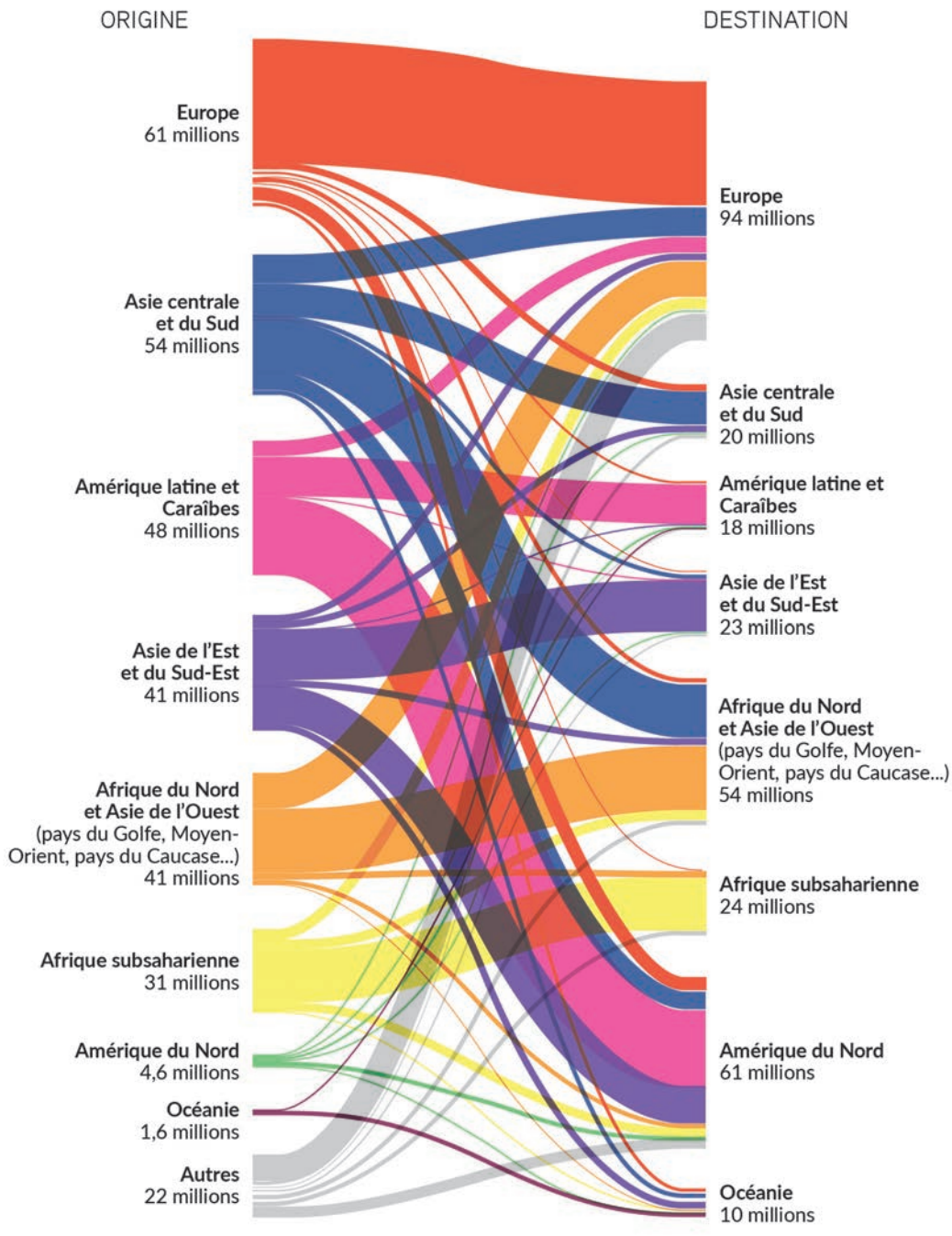
remplacement (2022), il ajoute que les pays les plus peuplés du monde ont un taux d'émigration faible au regard de la taille de leur population, Inde et Chine en tête (37 millions d'émigrants pour 1,4 milliard d'habitants en Inde).

À l'échelle mondiale, l'essentiel des migrations est régionalisé

Pourquoi migre-t-on ?

Les facteurs de la migration sont multiples. Elle peut être liée aux inégalités du développement humain mesuré par l'IDH (indice de développement humain), ou encore aux lignes de fractures du monde, qu'elles soient économiques, mais aussi politiques, sociales ou culturelles. Les migrations peuvent aussi être provoquées par des crises et conflits. Rappelons que 110 millions de réfugiés étaient dénombrés dans le monde en 2023, dont 26,5 millions seulement avaient le statut de réfugiés de la Convention de Genève de 1951. Les motivations peuvent aussi provenir de l'existence de réseaux transnationaux construits par les familles de migrants installées à l'étranger en diasporas, ainsi que des liens linguistiques et socio-économiques permettant de trouver du travail. Elles peuvent par ailleurs résulter de l'amélioration de la scolarisation et de la santé dans les pays de départ, des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui

Nombre de migrants internationaux par région d'origine et destination en 2024
Source : Nations Unies, 2025, CC AUAT 2025



donnent à voir, parfois à une distance assez courte, des modes de vie qui font rêver. Elles sont aussi organisées par des réseaux de passeurs offrant le passage hautement rétribué à ceux qui n'ont pas de visa pour entrer dans les pays qu'ils convoitent. Elles peuvent également être contraintes par la pression des familles de départ pour l'envoi de transferts de fonds (670 milliards de dollars envoyés en 2022 dans les pays d'origine, soit trois fois l'aide publique au développement). Les crises environnementales sont aussi un facteur de migration mais, là encore, contrairement aux idées reçues, les déplacés environnementaux, parmi les plus pauvres des migrants, ne vont pas loin et traversent rarement les frontières de leurs États. Ils sont en effet dépendants du milieu naturel pour continuer à vivre de l'agriculture, de la pêche ou de l'élevage. Ces crises environnementales peuvent dégénérer en conflits ethniques et politiques pour l'accès à la terre, comme ce fut le cas au Darfour.

> Contrairement aux idées reçues, les déplacés environnementaux, parmi les plus pauvres des migrants, ne vont pas loin et traversent rarement les frontières de leurs États

La démographie est un des facteurs parmi d'autres de l'émigration, mais le facteur décisif est l'existence de liens transnationaux reliant le migrant au pays d'accueil. Sans lien, pas de migration. Les populations les plus pauvres, mais aussi les plus éloignées des pôles migratoires, bougent peu autour de leur aire géographique, quel que soit leur taux de fécondité. À l'échelle mondiale (304 millions de migrants internationaux), l'essentiel des migrations est régionalisé. Il y a toujours plus de migrants dans un espace régional donné venant de la même région du monde que de migrants venus d'ailleurs. La migration transcontinentale est beaucoup plus faible. De plus, les migrations du Sud du monde allant vers le Sud sont en train de dépasser les migrations allant du Sud au Nord. Les crises et les conflits, ainsi que l'attractivité de certains pôles régionaux au sud (comme les pays du Golfe) y jouent un grand rôle.

Peut-on prévoir l'évolution des dynamiques migratoires ?

Les migrations vont se poursuivre, de façon lente et continue, quelles que soient les politiques sécuritaires mises en place, qui n'ont que peu d'effet au regard des moyens financiers consentis à la dissuasion et des drames liés au contrôle des frontières. Rappelons que 50 000 personnes ont trouvé la mort en Méditerranée depuis les années 1990, 3 000 morts durant la seule année 2022 et 4 000 en 2023. Les migrations sont liées à la prise de conscience, au Sud, des inégalités avec les pays du Nord. Cela par une population jeune et scolarisée, sans espoir de pouvoir réaliser son projet de vie et à la recherche de la paix, plus poussée à partir (effet *push*) qu'attirée (effet *pull*) par l'« appel d'air » de politiques sociales inexistantes pour les sans-papiers depuis que les conflits se sont multipliés dans le Sud du monde.

La population est en voie de mutation, avec quelques soubresauts échappant à la tendance généralisée à la baisse. Mais il n'y aura jamais de liens mécaniques entre les dynamiques démographiques d'un pays et la décision de sa population d'entrer en mobilité. Pour preuve, les pénuries sectorielles de main d'œuvre dans les pays du Nord, qualifiée et non qualifiée, jouent aussi un rôle dans l'attraction au départ, puisque l'essentiel des migrations dans le monde est une migration de travail (notamment dans le Golfe), sauf en Europe, où les étudiants représentent les flux les plus nombreux, devant les réfugiés et le regroupement familial.

Il est très difficile d'élaborer des scénarios concernant les migrations internationales. La démographie est sans doute le facteur le plus fiable pour en percevoir les tendances futures, mais avec des bémols compte tenu de l'évolution rapide de ses tendances à l'échelle régionale. D'autres facteurs proviennent souvent de crises soudaines, dont la temporalité est difficile à prévoir : coups d'État, conflits ethniques et religieux, arrivées de réfugiés en nombre, catastrophes environnementales. Mais la permanence de situations critiques peut aussi durer longtemps sans entraîner de migrations massives, et le facteur économique reste le plus déterminant pour analyser les migrations qui sont, à l'échelle mondiale, majoritairement des migrations de travail.

Bibliographie

Youssef Courbage, Olivier Todd, *Le rendez-vous des civilisations*, Seuil, 2007.

François Héran, I*mmigration, le grand déni*, Seuil, 2023.

Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, 1997.

Hervé Le Bras, *Il n'y a pas de grand remplacement*, Grasset, 2022.

Hervé Le Bras, *Le grand enfumage. Populisme et immigration dans sept pays européens*, L'Aube, 2022.

Gilles Pison, *Atlas de la population mondiale*, Autrement, 2019.

Stephen Smith, *La Ruée vers l'Europe. La jeune Afrique en route vers le Vieux Continent*, Grasset, 2018.

Catherine Wihtol de Wenden, *Atlas des migrations*, Autrement, 2025, 7e édition.

La démographie en Occitanie : **voir pour savoir**

Marie Molinier

-2 100
habitants par an
(entre 2016 et 2022)

Le **solde naturel** représente la différence entre le nombre de naissances vivantes et le nombre de décès au cours d'une période donnée. Il est l'un des deux moteurs à l'origine de l'évolution de la population. Lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès, on parle d'accroissement naturel de la population. À l'inverse, lorsque les décès sont supérieurs aux naissances, le solde naturel devient déficitaire et participe à réduire la croissance de la population.

+47 500
habitants par an
(entre 2016 et 2022)

Le **solde migratoire** représente la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur un territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée. Il est le second moteur à l'origine de l'évolution de la population. Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui ont quitté un territoire pour s'installer ailleurs en France, mais ne permet pas d'identifier les départs vers l'étranger. En ce sens, le solde migratoire est souvent qualifié de **« solde migratoire apparent »** car il est le résultat d'une déduction entre l'évolution globale de la population et celle issue du solde naturel.

1,47 enfant par femme (en 2024)

La fécondité se distingue de la natalité parce qu'elle met en relation le nombre de naissances à l'effectif de femmes en âge d'avoir des enfants (et non pas à l'ensemble de la population). Cette notion se décline en différents indicateurs, dont le plus connu est l'**indicateur conjoncturel de fécondité** (ICF). Il représente le nombre moyen d'enfants par femme si les niveaux de fécondité par âge actuels se maintenaient jusqu'à la fin de leur période féconde. L'ICF permet de caractériser de façon synthétique la situation démographique d'un territoire une année donnée, mais n'indique rien sur la **descendance finale** des générations, qui représente le nombre moyen d'enfants mis au monde par les femmes appartenant à une même génération lorsqu'elles atteignent la fin de leur vie féconde.

La fertilité représente la capacité biologique des femmes et des hommes à avoir un enfant. La période fertile varie selon l'âge et le sexe. Elle débute à la puberté et se termine à la ménopause pour les femmes, tandis qu'elle se poursuit plus tardivement pour les hommes. Par convention, la période fertile des femmes est fixée entre 15 et 50 ans.

Le **taux de mortalité** est le rapport entre le nombre de décès et la population moyenne du territoire au cours d'une période donnée. Le quotient de mortalité à un âge mesure le risque de décéder avant d'atteindre l'âge suivant.

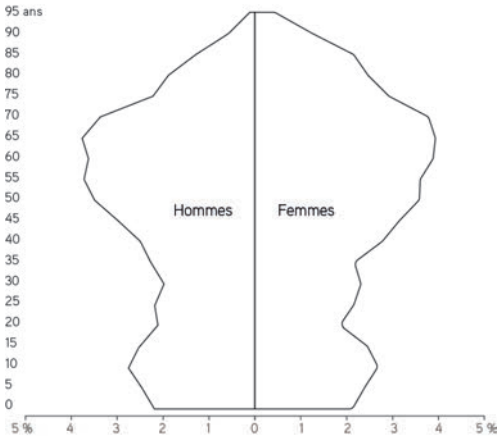
L'espérance de vie à la naissance

représente la durée de vie moyenne – autrement dit, l'âge moyen au décès – d'une génération fictive qui serait soumise à chaque âge aux conditions de mortalité de l'année considérée. L'espérance de vie à la naissance est un cas particulier de l'espérance de vie à chaque âge, qui représente le nombre moyen d'années restant à vivre à partir de cet âge.

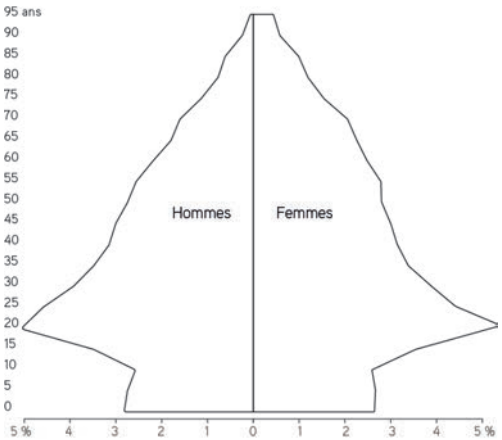
85,7 ans pour les femmes
80,3 ans pour les hommes (en 2024)

6 081 000 habitants en Occitanie
+45 400 habitants par an entre 2016 et 2022

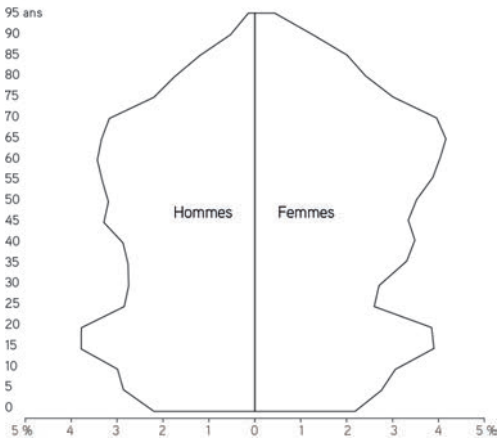
Ⓐ *Cœur et Coteaux du Comminges*



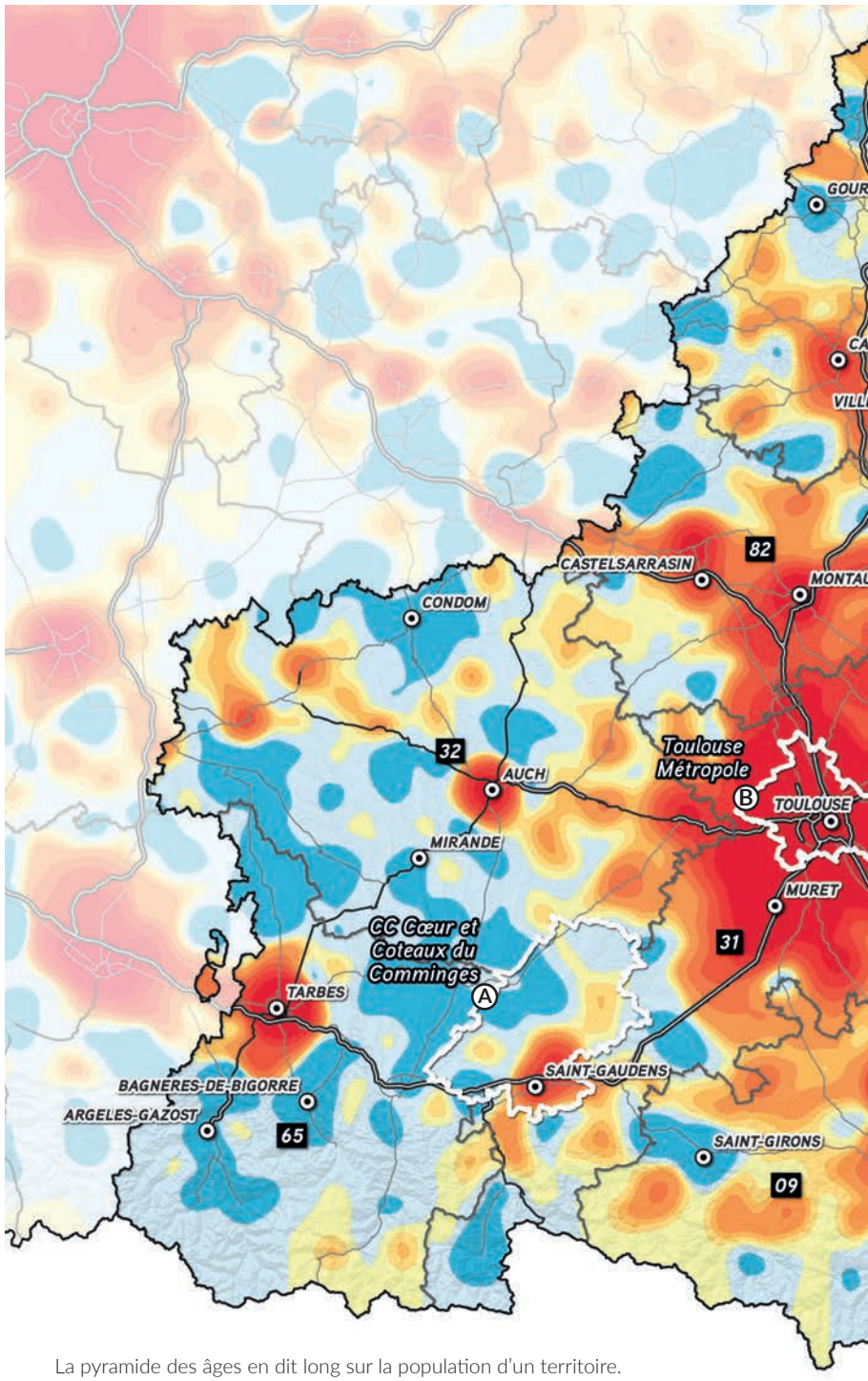
Ⓑ *Toulouse Métropole*



Ⓒ *Agglomération de l'Albigeois*

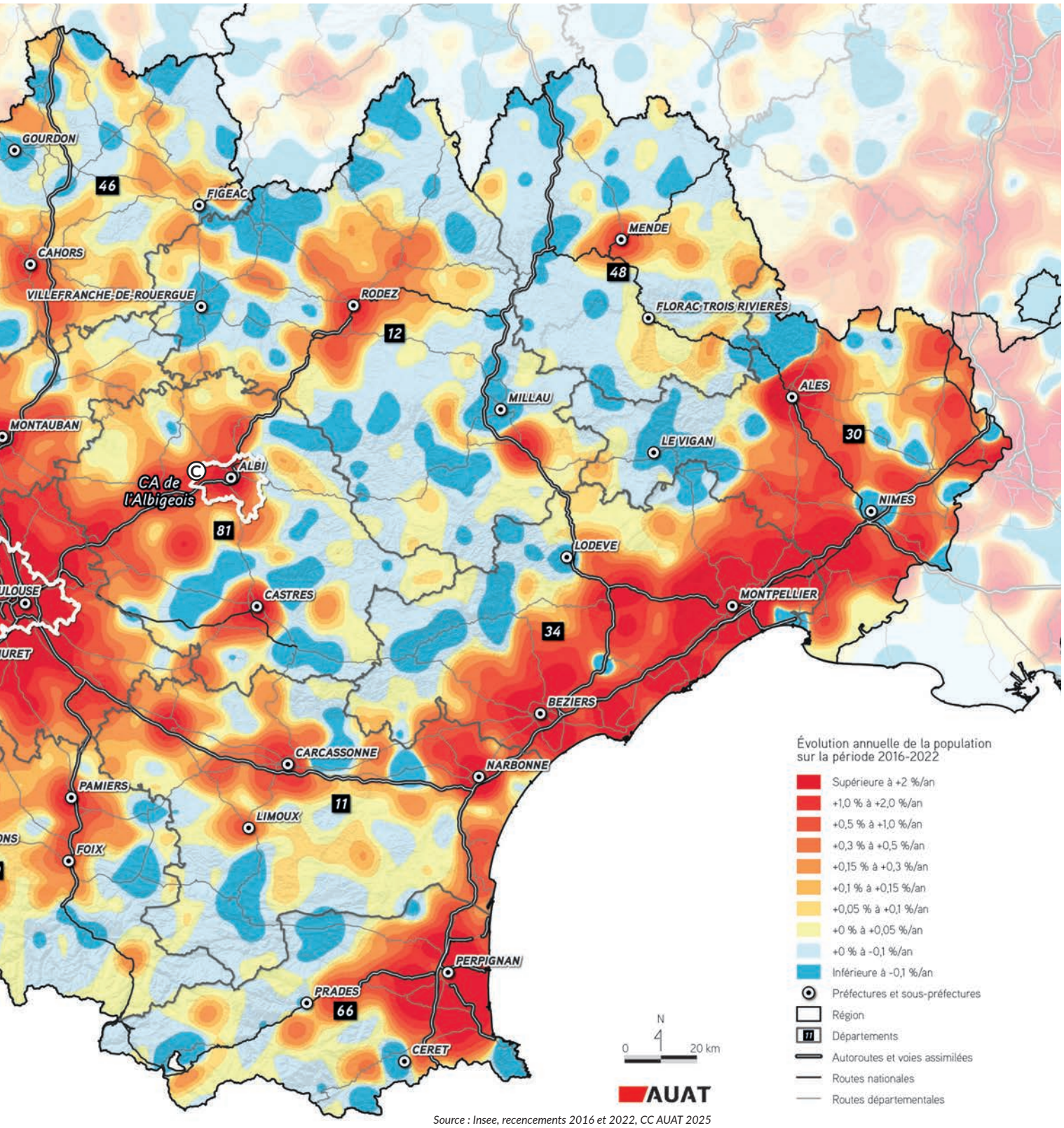


Source : Insee, recencement 2021



La pyramide des âges en dit long sur la population d'un territoire. La forme en « sapin » de celle de Toulouse Métropole indique une forte attractivité auprès des 15-29 ans et une présence importante d'habitants en âge de travailler. Son bout pointu traduit une faible présence des personnes âgées, contrairement aux Cœur et Coteaux du Comminges, dont la forme en « toupie » révèle l'impact du vieillissement de la population. Celle de l'agglomération de l'Albigeois se rapproche d'un « cylindre » témoignant d'une répartition relativement homogène des âges, bien que le rétrécissement de sa base laisse deviner une baisse récente des naissances.

4e région la plus peuplée de France
1re région en nombre d'habitants supplémentaires



Source : Insee, recencements 2016 et 2022, CC AUAT 2025

UNE ANNÉE EN OCCITANIE
(moyenne annuelle 2016-2022)



solde naturel

58 400 naissances - 60 500 décès =

-2 100 habitants

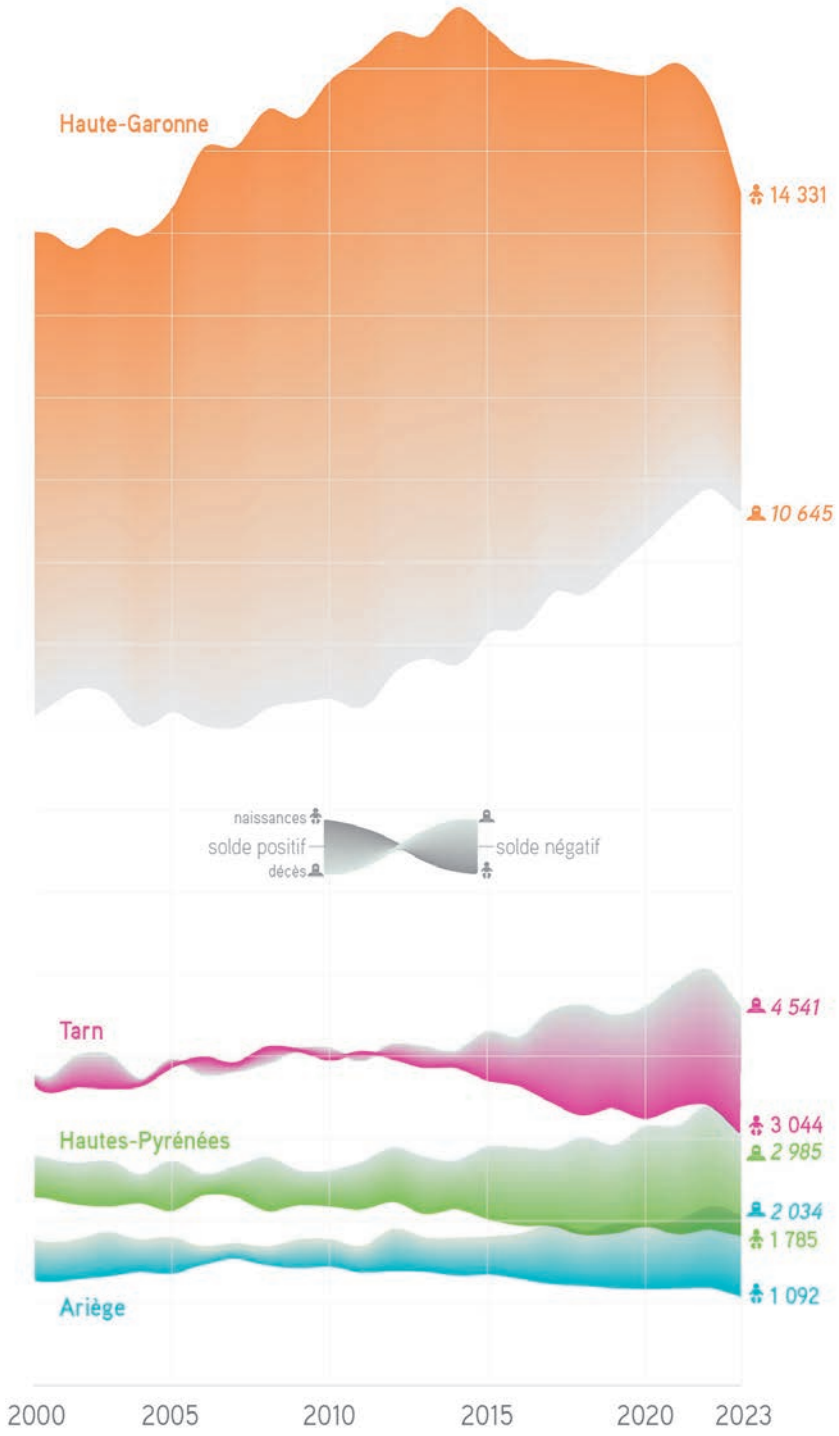
Le solde naturel de l'Occitanie devient déficitaire pour la première fois depuis 70 ans. Deux raisons expliquent cette évolution récente :

Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population est un phénomène national (et même international) qui se traduit par une augmentation du nombre de décès.
C'est l'effet de la génération du baby-boom qui y contribue. Si, pendant un temps, cette génération née entre 1947 et 1973 est venue alimenter la population active, elle arrive désormais dans la tranche des 65 ans ou plus et accélère le phénomène de vieillissement.
Tous les territoires sont concernés par le vieillissement, mais certains conservent un solde naturel positif grâce à leur natalité.

La baisse de la fécondité

À l'échelle régionale, comme nationale, le nombre de naissances est en diminution depuis 2010 et cette baisse s'est accentuée au cours des cinq dernières années.
Si le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants continue de progresser grâce à l'attractivité résidentielle de la région, elles sont concernées par la baisse de la fécondité.
Le nombre d'enfants par femme atteint son niveau le plus faible depuis l'après-guerre et se traduit par une augmentation du nombre de femmes sans enfant à tous les âges et quel que soit le niveau d'études.



CC AUAT 2025



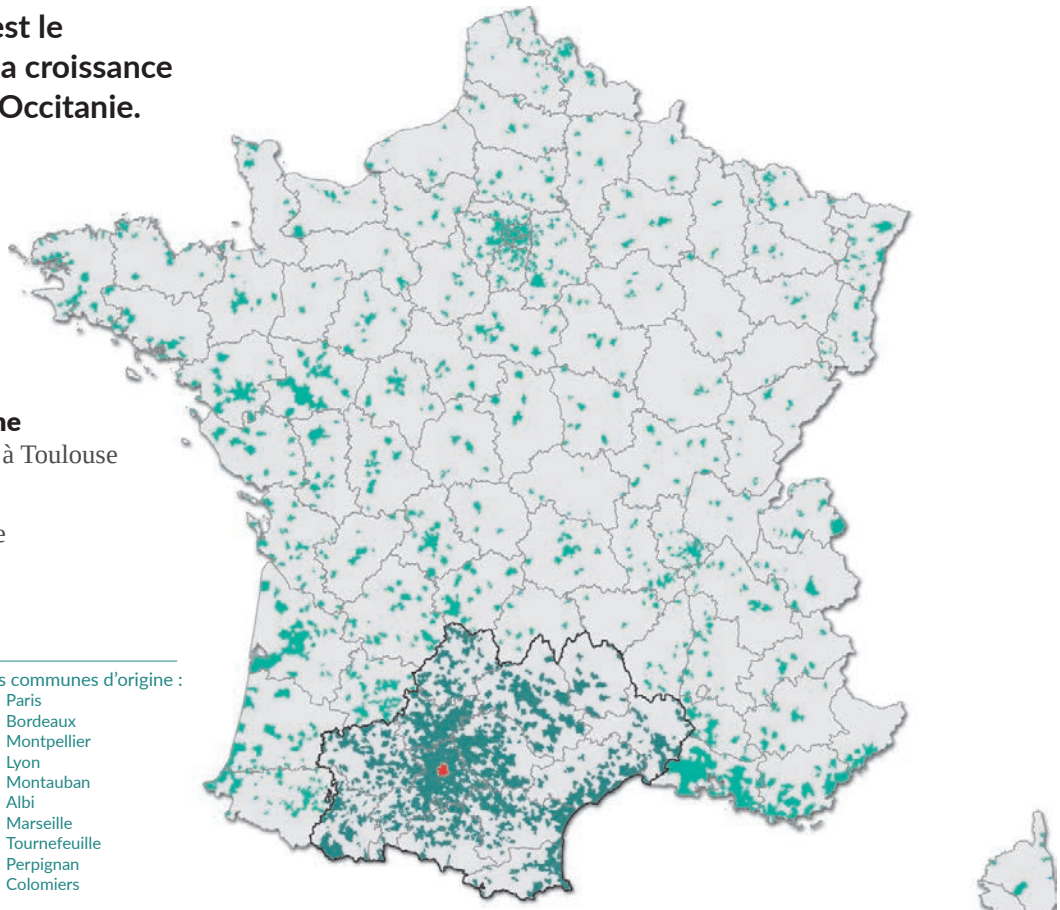
solde migratoire

148 400 arrivées - 100 900 départs* =

+47 500 habitants

* estimation des départs à partir du nombre d'arrivées et du solde migratoire apparent

Le solde migratoire est le principal moteur de la croissance démographique de l'Occitanie.



2 800 communes d'origine
pour les nouveaux entrants à Toulouse

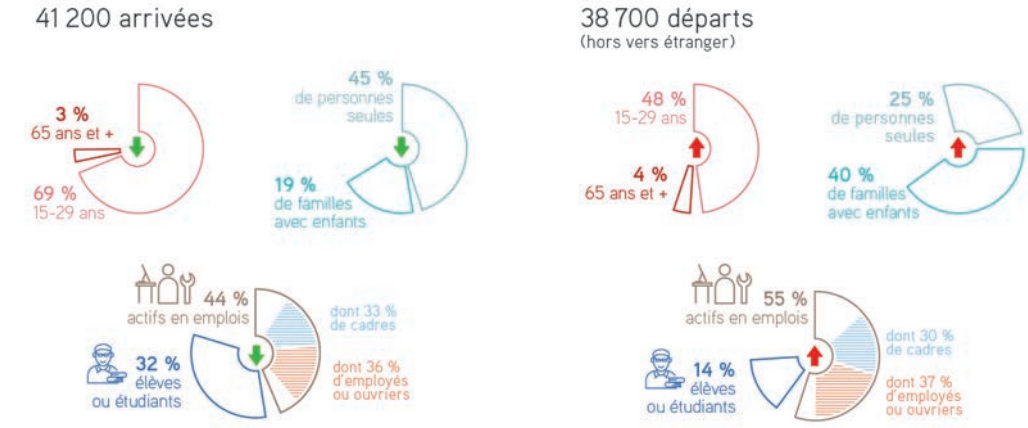
42 % des entrants
habitaient déjà en Occitanie

14 % des entrants
arrivent de l'étranger

Top 10 des communes d'origine :

1. Paris
2. Bordeaux
3. Montpellier
4. Lyon
5. Montauban
6. Albi
7. Marseille
8. Tournefeuille
9. Perpignan
10. Colomiers

FOCUS SUR TOULOUSE





Cloître Saint-Salvi à Albi

CC Rémi de Valenciennes - BY-NC 2.0

Je crois que **j'aime les villes moyennes**, c'est grave ?

Marie Molinier

Depuis quelques mois, j'ai une idée qui m'obsède. J'essaie de la faire taire, mais elle revient sans cesse et pourtant, elle est si difficile à avouer à mon entourage. J'ai peur qu'ils ne comprennent pas. Moi qui ai toujours été un pur produit des grandes villes, au point d'en devenir une caricature. Je ne me pose jamais la question de savoir si j'ai de quoi faire à manger parce que je sais qu'il y a une supérette ouverte, et sinon, je pourrai toujours me faire livrer. Je ne me déplace plus qu'en vélo parce que tout m'est accessible facilement. Le week-end, vous me trouverez dans une expo ou à un concert avec cette bande d'amis qui vit dans le même quartier que moi. Bref, je suis une adepte des métropoles. Et pourtant… j'ai envie d'une ville moyenne !

J'aurais du mal à expliquer d'où ça m'est venu, cette envie s'est installée progressivement sans même que je m'en rende compte. Ce qui me rassure, c'est que je ne suis pas la seule à y avoir pensé. Les premiers dont je me rappelle, c'étaient mes voisins de palier qui avaient fini par devenir des amis. Un jour, ils m'ont annoncé qu'ils vendaient l'appartement et qu'ils allaient s'installer à Auterive, où ils venaient d'acheter une maison avec jardin dans la perspective d'y agrandir la famille. Sur le moment, je n'ai pas compris, je leur ai dit qu'ils devaient être fous de vouloir autant s'éloigner de la ville et qu'ils allaient passer leur temps dans la voiture. En fait, je craignais surtout qu'on ne se voit plus, parce que moi, Auterive, je n'y ai jamais mis les pieds. Puis il y a eu le Covid-19, on s'est tous retrouvés confinés, et même si, globalement, on l'a bien vécu, l'envie d'espace et de grand air s'est installée. Au même moment, on a tous franchi le cap de la trentaine, et les projets de famille, eux aussi, se sont installés. L'accès à un logement plus grand s'est vite imposé comme un préalable à toute naissance. Si une partie de mes amis auraient bien aimé rester à Toulouse, l'offre plus limitée en grands logements et son coût a contraint certains à s'éloigner. Le déploiement du télétravail leur a permis d'envisager plus

Note de la rédaction : cet article est une fiction. Il ne prétend pas à l'exhaustivité et n'épuise pas la diversité des regards que l'on peut porter sur ces territoires.





Les 44 villes moyennes d'Occitanie ont vu leur rythme de croissance multiplié par deux depuis 2016



sereinement cet éloignement de la Métropole avec laquelle ils continueraient d'entretenir des liens presque quotidiens. Il a même conduit certains à s'éloigner plus que prévu, accédant à des territoires jusqu'alors moins prisés par les Toulousains. D'ailleurs, ce n'est pas qu'un ressenti, les chiffres le confirment : dans les années suivant la pandémie, les écoles primaires des communes situées entre 10 et 50 km de Toulouse ont connu de plus nombreuses arrivées d'élèves originaires d'autres territoires et les transactions immobilières ont fortement augmenté, avec des acheteurs notamment en provenance de la Métropole. Finalement, la pandémie de Covid-19 n'a pas fondamentalement révolutionné les trajectoires résidentielles, mais elle a accéléré la mise en œuvre de projets déjà existants.

La première personne à qui j'ai osé parler de cette envie naissante, c'est ma colocataire. Et c'est tout naturellement qu'elle m'a répondu : « Tu aimes les villes moyennes, en fait ». Il faut dire qu'elle s'y connaît, elle est prof d'histoire-géo. Et me voilà dans sa classe ! Elle m'explique que s'il n'existe pas de définition unique des villes moyennes, cette dénomination a pour but de les différencier des grandes métropoles et des territoires ruraux. Plusieurs seuils statistiques de population sont régulièrement évoqués, mais dans une étude récente sur les trajectoires des villes moyennes en Occitanie[1], l'Insee propose une définition. Une ville moyenne compte entre 10 000 et 100 000 habitants et n'appartient pas à l'unité urbaine d'une autre commune plus peuplée. Par exemple, Blagnac et ses 27 300 habitants n'est pas considérée comme une ville moyenne car elle appartient à la banlieue de Toulouse. Ces villes jouent un rôle essentiel dans l'équilibre territorial car elles exercent bien souvent une fonction de centralité intermédiaire en concentrant différents services publics, un bassin d'emploi et de formation, et un réseau de transports développé. Toutefois, ces villes traduisent aussi des réalités contrastées. Longtemps évoquées comme les grandes oubliées de l'aménagement du territoire, elles font face à plusieurs difficultés mises en avant par la Cour des comptes dans un rapport consacré aux villes moyennes d'Occitanie[2]. Leur développement peut s'avérer freiné par une dépendance économique à un nombre limité de secteurs qui contraint une partie des habitants à aller chercher du travail ailleurs. Leur centre-ville perd parfois en vitalité au profit des communes de périphérie où s'installent une partie des ménages participant au phénomène de périurbanisation. Elles doivent également composer avec un difficile équilibre budgétaire

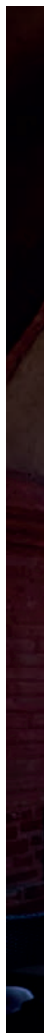
1 Insee, « Les villes moyennes en Occitanie : cinq trajectoires depuis 1999 », Insee Flash Occitanie n°134, août 2024.

2 Cour des comptes, « Les villes moyennes en Occitanie », rapport régional, octobre 2020.

marqué par un endettement supérieur à la moyenne nationale des communes. Mais malgré ces fragilités, les dernières années semblent annoncer un regain d'intérêt de la population pour ces territoires. Les 44 villes moyennes d'Occitanie ont vu leur rythme de croissance multiplié par deux depuis 2016, mettant fin à plusieurs décennies d'un rythme constant (+0,6 % par an entre 2016 et 2022, contre +0,3 % depuis 1982).

Après cette leçon de géographie, je retrouve une amie pour un café et je lui raconte ce que je viens d'apprendre. Cela fait tout de suite écho à l'histoire de son frère qui est en train de quitter la banlieue marseillaise pour venir s'installer à Tarbes avec sa compagne. Amoureux de la nature, cela fait quelques temps qu'ils cherchent une maison à acheter avec un grand jardin pour leurs deux chiens, et un accès rapide au « grand air ». Malheureusement, le marché immobilier de la région les a contraints à reconsidérer leur projet, faute de biens à leurs goûts et dans leurs prix. Disposés à changer de secteur, ils ont rapidement envisagé le Sud-Ouest, avec lequel ils ont quelques attaches familiales et qui répond pleinement à leurs envies de montagne. Elle est en recherche d'emploi, ce qui facilite sa mobilité, et lui est ingénieur industriel. Si leur choix s'est porté sur Tarbes, c'est parce qu'il a facilement trouvé du travail grâce au développement économique à l'œuvre. Historiquement, le territoire tarbais fut l'un des bastions de l'industrie de l'armement au travers de l'Arsenal de Tarbes, implanté depuis 1796 et qui a fortement contribué à son développement. Cependant, à partir des années 1980, le processus de désindustrialisation a particulièrement impacté la ville, jusqu'à la fermeture de l'Arsenal en 2006. Si, durant cette période, Tarbes a pu compter sur les secteurs tertiaire et universitaire, cela n'a pas permis de compenser la baisse de son attractivité, qui s'est traduite par une diminution continue de sa population. Ce n'est qu'à partir des années 2010 que le territoire a entamé sa mutation économique en diversifiant ses activités industrielles. C'est dans ce contexte que s'inscrit la labellisation, en 2019, du territoire Lacq-Pau-Tarbes dans le cadre du programme national Territoires d'industrie, destiné à soutenir l'industrie française dans les territoires. Pour Tarbes, cette reconnaissance a marqué un tournant et deux secteurs en ont particulièrement bénéficié : l'aéronautique, avec la présence de Daher ou encore Tarmac Aerosave (spécialisée dans le stockage et le recyclage d'avions) ; et le ferroviaire, porté par Alstom, qui a fait de Tarbes l'un de ses pôles d'excellence pour la traction électrique. Concrètement, cela s'est traduit par la création de près de 3 000 emplois entre 2016 et 2023 à l'échelle du bassin de vie tarbais3. Sans nul doute, ce dynamisme économique est une des raisons de retour à la hausse de la population depuis 2016, auquel viendront bientôt s'ajouter deux anciens Marseillais.

Évidemment, je me doutais bien que le développement économique était un levier essentiel à l'attractivité des villes moyennes, mais il en est un autre auquel je n'avais pas pensé. C'est une discussion avec mon cousin, en pleine réflexion sur son cursus post-bac, qui me l'a révélé. Il souhaite aller à l'université, mais n'est pas enthousiaste à l'idée de rejoindre les campus des grandes villes. Il leur préfère des universités plus petites, dans des villes qu'il décrit « à taille humaine » et où il pense que le coût de la vie sera plus compatible avec le montant de sa bourse. Et il n'est pas le seul à s'orienter vers les villes moyennes : elles accueillent 20 % des étudiants d'Occitanie et la progression de leurs effectifs a été plus importante que dans les métropoles au cours de la dernière décennie. Pour les identifier, la Région a mis en place le label « ville universitaire d'équilibre » qui désigne les villes moyennes accueillant un établissement d'enseignement supérieur structurant et dispensant une offre de formation allant au moins jusqu'à la licence. À l'échelle de la région, 18 villes moyennes sont labellisées, dont Montauban, Rodez, Tarbes et Albi. C'est d'ailleurs vers cette dernière que mon cousin s'oriente. Avec son offre d'enseignement répartie principalement autour de deux établissements à fort rayonnement (INU Champollion et IMT Mines Albi), elle compte 6 000 étudiants, soit 12 % de sa population. Depuis 2016, la ville connaît un regain de croissance, en grande partie expliqué par son attractivité auprès des jeunes adultes. Les 15-29 ans représentent plus de la moitié des nouveaux arrivants chaque année, mais également une part importante des départs. Le solde migratoire est excédentaire uniquement pour les étudiants de premier cycle. Au-delà, les départs de jeunes sont plus nombreux que les arrivées. Cette dynamique n'est pas spécifique à Albi et concerne de nombreuses villes universitaires. Elle peut s'expliquer à la fois par une moindre offre en master et doctorat, qui contraint les étudiants à se rapprocher des métropoles pour poursuivre leur cursus, mais également par un bassin d'emploi qui ne correspond pas aux recherches de ces jeunes diplômés. Si l'offre d'enseignement supérieur est un atout pour les villes moyennes, l'enjeu est aussi de permettre à une partie des étudiants de se maintenir sur le territoire, d'autant plus dans un contexte de baisse de la natalité qui se répercutera bientôt sur les effectifs étudiants.



3 « Évolution de l'emploi salarié privé dans l'aire d'attraction de Tarbes ». Source ACOSS.

Dans les semaines qui ont suivi ces échanges, j'ai décidé d'aller voir de mes propres yeux ce que ces villes moyennes avaient à offrir. J'ai presque honte de l'avouer, mais j'avais sous-estimé la richesse de leur patrimoine culturel et historique. Je craignais de le perdre en quittant Toulouse, mais c'était sans compter sur la cité médiévale de Carcassonne et la cité épiscopale d'Albi, toutes deux classées au patrimoine mondial de l'Unesco, sur le musée Champollion de Figeac, sur les vignobles gaillacois, les bords du canal du Midi et bien d'autres. J'ai été particulièrement séduite par le centre-ville de Cahors. Elle fait partie des 28 villes soutenues par le programme national Action cœur de ville. Lancé en 2018, ce dispositif vise à revitaliser le centre des villes moyennes en soutenant financièrement des projets autour du logement, du commerce, de la mobilité ou du cadre de vie. Il a déjà permis la réhabilitation de 500 logements, le réaménagement de la Halle et le soutien aux commerces de proximité, ainsi que d'autres opérations de renouvellement urbain du centre ancien. Bien sûr, ce dispositif ne règle pas tous les problèmes. Dans sa thèse sur la revitalisation des centres des villes moyennes4, Mikaël Dupuy Le Bourdellès pointe les difficultés rencontrées par l'action publique pour attirer les familles dans les centres-villes. Parce qu'ils se caractérisent bien souvent par un parc résidentiel spécialisé dans les petits logements locatifs, ils constituent des quartiers d'accueil privilégiés par les petits ménages. La diversification du parc est un des leviers, mais se heurte au faible nombre d'opérateurs immobiliers enclins à s'y installer. Toutefois, il est certain que ces améliorations ont participé aux dynamiques démographiques récentes de la ville, qui renoue avec la croissance.

J'ai aussi bien conscience que ma situation est privilégiée, car mes conditions de revenus et ma situation professionnelle et personnelle me permettent d'envisager des mobilités plus librement que d'autres, parfois captifs de leur lieu de vie. Les trajectoires résidentielles ne sont pas que des choix personnels et dépendent aussi de ce que les territoires ont à offrir pour répondre aux impératifs du quotidien. L'emploi et le logement demeurent les principaux leviers de développement des villes moyennes, mais sont loin d'être les seuls. L'éducation, la mobilité, le cadre de vie, le niveau d'équipements en sont autant d'autres qui peuvent favoriser leur attractivité. Peut-être que mon prochain chapitre s'écrira dans une ville moyenne, finalement peu importe, tant que je m'y sens bien !

4 Mikaël Dupuy Le Bourdellès, *« Revitaliser » les centres des villes moyennes : action publique et (im)mobilités résidentielles*, thèse de doctorat en urbanisme, Université Gustave Eiffel, 2024.



Place Nationale à Montauban

CC Angel de los Rios - BY-NC-SA 2.0

Faut-il préparer les territoires à une baisse de la population étudiante ?



ENTRETIEN AVEC…

Lionel Delbos



Quels sont les impacts du ralentissement de la croissance démographique française sur la population étudiante ? Combien y aura-t-il d'étudiants en 2030 ? En 2050 ? Où choisiront-ils d'étudier ? La baisse de la population étudiante qui se dessine interroge l'attractivité des territoires accueillant une offre d'enseignement supérieur, soulevant ainsi des questions d'équilibres territoriaux. Lionel Delbos, conseiller en économie, enseignement supérieur et culture à France urbaine, nous donne des clés de compréhension des impacts territoriaux de la démographie étudiante.

Quelles grandes tendances se dessinent en matière d'évolution des effectifs étudiants ?

Le sujet d'une baisse à venir de la population étudiante au niveau national est majeur. Tout le monde est au courant, mais on en parle encore assez peu. Nous pouvons pourtant la pressentir de façon intuitive au regard des fermetures de classes qui apparaissent un peu partout dans les collèges et lycées. Cette baisse va bien se traduire à l'échelon universitaire à un moment ! Les projections établies par le SIES[1] donnent différentes indications. Nous sommes aujourd'hui sur un palier autour de 3 millions d'étudiants. Le SIES prévoit encore une légère croissance des effectifs jusqu'en 2032, puis une baisse. En extrapolant les hypothèses les plus pessimistes en matière de démographie étudiante, la baisse pourrait être de l'ordre de 800 000 étudiants en moins à l'horizon 2050. Au-delà de la dimension démographique, d'autres aspects sont à prendre en compte dans cette équation : rayonnement des universités, impacts de Parcoursup, attractivité pour les étudiants internationaux, rôle des classements…

Face à cela, nous percevons deux risques. D'une part, celui d'une exacerbation des logiques concurrentielles entre territoires afin d'attirer des étudiants qui seront moins nombreux, car cette population est « stratégique » du point de vue de l'attractivité. D'autre part, celui d'une re-concentration au profit des métropoles, naturellement attractives.

La mise en place d'une stratégie d'aménagement universitaire permettant de repenser l'alliance entre collectivités et établissements nous paraît ainsi indispensable. Derrière le sujet de la démographie étudiante, il y a de vraies questions en matière de politiques publiques dédiées à l'enseignement supérieur et de conditions d'accès des jeunes à l'enseignement supérieur. Nous souhaitons provoquer une prise de conscience sur ces sujets à France urbaine, car cela fait des décennies que les politiques sont élaborées en envisageant uniquement une

1 SIES : Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques, rattachée au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Voir la Note d'information du SIES n° 2025-07 du 19 mai 2025 : « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2024 à 2033 ».



CC Piqsels - Jdtbt

croissance continue des effectifs étudiants et une attractivité accrue des grandes intercommunalités urbaines pour les étudiants.

Comment les intercommunalités se saisissent-elles justement de ces enjeux ?

Les postures et les stratégies sont très diverses. Il faut bien entendu prendre en considération que les marges d'action des intercommunalités restent limitées par leurs compétences, et que les étudiants vont étudier là où ils souhaitent ou peuvent. Les stratégies et schémas élaborés sur ce sujet demeurent ainsi incitatifs. Si certaines intercommunalités affichent clairement l'objectif d'accueillir plus d'étudiants (Saint-Étienne, Le Mans ou Nice, par exemple), d'autres se positionnent au contraire vers une modération, voire une réduction des effectifs afin d'améliorer la qualité de leur accueil, de leur insertion et de l'offre de services (Angers ou Valenciennes, notamment).

Dans cette analyse, il est primordial de prendre en compte les enjeux économiques de l'enseignement supérieur, d'autant plus dans le contexte international et national actuel. Pour rappel, l'essentiel des créations d'emplois depuis 25 ans l'ont été dans le secteur tertiaire, et donc largement captées par les métropoles. Aujourd'hui, l'emploi industriel et productif revient sur le devant de la scène, avec une mise en avant d'autres territoires. Les aires de Cherbourg, Le Creusot ou Dunkerque, par exemple, affichent plusieurs milliers d'emplois à pourvoir autour des domaines de l'énergie, du nucléaire, de la défense… Jusqu'à maintenant, ce sont pourtant des territoires qui perdaient des habitants et qui n'avaient qu'une offre d'enseignement supérieur modeste ou « locale ». Il y a donc toute une réflexion à mener sur la répartition spatiale de l'offre de formation et son articulation avec l'emploi, sans pour autant être « adéquationniste » et vouloir aligner strictement une offre d'enseignement sur les besoins des entreprises locales. Les collectivités et les élus doivent alors prendre conscience des enjeux et de leur rôle sur le sujet. De ce point de vue, nous notons des écarts considérables d'appropriation selon les territoires. Dans les grandes métropoles, la crainte d'une baisse de la population étudiante et l'idée d'une reconfiguration des lieux de formation reste mesurée, du fait de l'offre de formation existante, de la qualité de la vie étudiante, de la présence d'autres aménités… Si la perspective d'une baisse des effectifs étudiants est évoquée, l'idée dominante est que ce sont plutôt les métropoles intermédiaires ou les villes moyennes qui pourraient en pâtir. Face à ces questions, ne faudrait-il pas responsabiliser les territoires les plus attractifs, notamment au niveau du couple EPCI-Région, pour travailler et repenser l'offre de formation à l'aune des évolutions démographiques à venir ?

Il y a toute une réflexion à mener sur la répartition spatiale de l'offre de formation et son articulation avec l'emploi, sans pour autant être adéquationiste

Avez-vous des exemples de territoires qui se sont pleinement emparés de ce sujet ?
À Dunkerque, par exemple, la communauté urbaine s'est saisie de la question et se positionne comme tiers de confiance et cheffe d'orchestre de l'offre de formation sur son territoire. À Valenciennes, la politique menée en matière d'enseignement supérieur, en lien avec les acteurs économiques (implantation de Toyota, notamment) a conduit à l'ouverture d'un nouveau campus, celui de l'université polytechnique Hauts-de-France (UPHF). Les effectifs sont passés de 7 000 à 14 000 étudiants en quelques années. On voit donc que certaines intercommunalités s'emparent avec force de cette question, même si elle ne relève pas de leurs compétences au sens strict et obligatoire. En effet, du fait de leurs autres domaines d'action, notamment sur le plan du développement économique, elles considèrent que l'offre de formation présente sur leur territoire relève de leur responsabilité. En témoignent les nombreux EPCI ayant une vice-présidence à l'enseignement supérieur.
À France urbaine, nous souhaitons donc inciter les territoires à s'approprier cette question, sans attiser néanmoins la concurrence entre eux. Les Régions doivent demeurer cheffes de file et assurer la bonne coordination de l'offre de formation avec, en parallèle, une interpellation des métropoles pour qu'elles coopèrent avec leurs territoires voisins.
Nous relevons aussi des questions soulevées par le contexte budgétaire actuel. C'est notamment le cas des campus connectés, présents sur certaines villes moins peuplées et distantes des pôles universitaires, qui accueillent chacun quelques dizaines d'étudiants. Leur efficience, au regard de leur coût, a été remise en question dans un récent rapport de la Cour des comptes, ce qui renforce l'idée



CC Piqsels – Szpbd

d'un risque de reconcentration ou d'affaiblissement de l'implantation territoriale de l'offre universitaire. Il y a également un autre paramètre à intégrer : celui de l'enseignement supérieur privé lucratif et de son expansion rapide en France, en particulier depuis la réforme de l'apprentissage en 2018. Aujourd'hui, ces structures accueillent près d'un quart de l'ensemble des étudiants, mais échappent pour la plupart à tout contrôle et toute régulation. Certains établissements se positionnent hors Parcoursup et jouent de ce positionnement pour attirer des jeunes et leur famille. On aura beau actionner de nouveaux leviers de coopération entre les territoires, avec les Régions, et renforcer le rôle de l'État dans l'enseignement supérieur, la majorité de ces acteurs sont hors circuit et s'implantent où ils le veulent. On constate d'ailleurs que, contrairement à ce que l'on pourrait penser, ils ne s'installent pas uniquement dans les grandes métropoles, mais aussi dans des agglomérations de taille intermédiaire.

En parallèle, quelles évolutions percevez-vous sous le prisme du logement et du cadre de vie ?

Il y a bien sûr beaucoup d'expressions sur le fait que le coût du logement devient un facteur de contrainte, voire de discrimination dans les choix d'orientation des jeunes. Sur ce volet-là, des territoires axent leur marketing territorial sur leur relative « accessibilité » du point de vue du coût du logement pour attirer de nouveaux étudiants, en comparaison de grandes villes devenues trop chères. Il y a de vraies ambiguïtés de la part des métropoles en matière d'investissements sur l'offre de logements étudiants. Certaines communes-centres refusent la construction de nouveaux logements étudiants sur leur territoire en argumentant que l'offre de formation est présente sur d'autres communes, que le public étudiant n'est pas présent toute l'année, qu'il peut générer des nuisances… En parallèle, de grands groupes immobiliers associés à des structures d'enseignement supérieur privées se positionnent sur ces territoires et démarchent les élus avec des solutions all inclusive, *valorisantes financièrement. Dans un seul et même bâtiment, on peut ainsi trouver une école d'enseignement supérieur privée, des logements étudiants, d'autres logements, des bureaux, des services, de l'hôtellerie, de la restauration…*

Quels autres éléments sont à prendre en compte dans la lecture de la diminution annoncée de la population étudiante ?

Il faut aussi se pencher sur l'âge des étudiants français, qui sont les plus jeunes parmi les pays de l'OCDE (l'âge d'entrée moyen dans les études est plutôt de 20 ans dans les autres pays). Une partie importante du taux d'échec dans certaines filières s'explique par cela, ce qui accentue les inégalités d'accès géographique. Quitter brutalement son foyer familial à 18 ans et être en autonomie, pour une partie des jeunes, c'est compliqué. Nous pouvons aussi aborder la question des étudiants internationaux. En France, ces derniers sont plutôt francophones et originaires du continent africain, et n'ont donc pas le même profil que les étudiants internationaux des pays européens voisins. Il est important de rappeler que le milieu de la recherche en France reste fortement tributaire de cet apport d'étudiants étrangers, en particulier dans les « sciences dures » (environ 2/3 de doctorants d'origine étrangère dans ce domaine). Certaines métropoles ont rejoint les Régions dans l'élaboration de véritables stratégies d'accueil, d'aide et de soutien financier auprès de ces étudiants étrangers. Enfin, une des réponses à l'affaissement démographique qui s'annonce serait aussi de repenser le tuilage entre lycée et enseignement supérieur, en améliorant notamment l'accueil des étudiants (accueillir moins, mais mieux), les modalités de recrutement, l'orientation… Il y a le bon exemple du dispositif des Cordées de la réussite qui envoie des enseignants et des étudiants à la rencontre de lycéens dans les zones rurales ou dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville pour leur dire qu'ils et elles ont toutes leurs chances d'entrer à l'école si le domaine les intéresse, ce qui peut aider à lever les obstacles culturels dans des territoires en décrochage marqués par de forts taux de chômage. Au-delà d'initiatives portées par quelques écoles, il n'y a pas encore de politique réellement organisée par les collectivités. Il s'agit d'un enjeu majeur pour des territoires hors métropoles que d'aller chercher des publics éloignés de l'enseignement supérieur. Il faut lever tout un ensemble d'obstacles culturels, sociétaux et démographiques.

Entretien réalisé par
Florian Havard et Morgane Perset

Les personnes sans-abris, une diversité de parcours sous les radars des outils statistiques

Auteurs : Loïc Geindre, Hervé Castelli
Illustrations : Noée Geindre

Comment avoir une bonne connaissance du sans-abrisme ? Combien de personnes sont concernées ? Quels sont leurs profils ? Quels parcours les ont menées au sans-abrisme ? Dans quelle situation vivent-elles ? Autant de questions auxquelles les statistiques disponibles ne peuvent aujourd'hui pleinement apporter de réponses, faute de données précises, territorialisées et suivies dans le temps[1]. Autant de connaissances pourtant nécessaires pour « mettre fin au sans-abrisme à l'horizon 2030 », ambition affichée par l'Union européenne dans la Déclaration de Lisbonne de 2021, et déclinée en France à travers l'objectif « zéro personne à la rue ».

Un travail de terrain, la rencontre de personnes sans-abris, d'associations et d'élus permettent de compléter les données statistiques pour objectiver et comprendre les situations de sans-abrisme. Celles-ci se sont largement complexifiées et diversifiées en raison de l'intensification des migrations, mais aussi de la conjugaison de ruptures sociales et de tensions sur le marché du logement. Observer pour prendre la mesure des enjeux est donc la première étape de toute politique publique. Les travaux des observatoires locaux du sans-abrisme permettent ainsi d'agir, d'anticiper les dynamiques à venir, de consolider les stratégies publiques, de coordonner les actions, d'en imaginer des nouvelles. Bref, de renforcer l'accès au logement… d'abord !

La coopérative Place a mené une étude sur le sans-abrisme dans la métropole bordelaise en 2022, basée notamment sur un travail de terrain et d'entretiens. Celle-ci révélait qu'environ 4800 personnes y étaient sans domicile, auxquelles s'ajoutaient 7200 personnes exposées à un risque de bascule, faute de sécurité résidentielle, hébergées de manière informelle chez des tiers. Soit près de 12000 personnes

1 NDLR : Dans son analyse des résultats de la Nuit de la solidarité de 2024, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) indique que « la dernière enquête Sans Domicile de l'Insee date de 2012, la prochaine aura lieu en 2025 ; les enquêtes auprès des établissements et services en faveur des adultes et familles en difficulté sociale (ES-DS) élaborées par la Drees ont lieu tous les quatre ans et ne permettent pas de descendre à un niveau territorial fin ; la collecte de l'Insee « Habitations mobiles et sans-abris » dans le cadre du recensement a lieu tous les cinq ans dans les communes de plus de 10000 habitants ».

De qui parle-t-on ?

Selon l'Insee, une personne est considérée comme sans domicile « si la nuit précédente, elle a eu recours à un service d'hébergement ou si elle a dormi dans un lieu non prévu pour l'habitation (rue, abri de fortune) ». Cette définition, partagée par les acteurs de terrain, intègre la notion de parcours résidentiel chaotique, où se succèdent les situations de rue, d'abri temporaire, de squat ou de logement chez un tiers – mais toujours sans ancrage stable, sans « chez-soi ».

qui, sur la métropole bordelaise, ne disposaient pas d'un logement pérenne, confirmant ce que les acteurs de terrain qualifient de « tsunami social » depuis la crise du Covid-19. Au-delà des chiffres mis à jour par cette étude, le travail de terrain réalisé a permis de mettre en évidence dix profils de personnes sans-abris et trois mécanismes mettant à l'épreuve les valeurs d'un territoire attentif aux situations et à la place de chacun, à ce qui fait hospitalité et cohésion sociale.



Les décrochages liés aux ruptures sociales

Les causes qui mènent au sans-abrisme sont souvent liées à des ruptures professionnelles (perte d'emploi, déclassement, abandon d'études), familiales (séparation, violences, fugue), sanitaires (addictions, troubles psychiatriques, handicap), institutionnelles (sortie de prison, hôpital, foyers) ou juridiques (fin de prise en charge ASE, contrats jeunes majeurs, mesures de protection…), ou plus simplement à la perte de logement (expulsion…). Ces ruptures s'alimentent entre elles, usent les personnes et renforcent leur isolement.

Les jeunes en errance

Plusieurs facteurs expliquent la présence de jeunes de moins de 30 ans dans la rue, notamment la fin de la prise en charge de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Ce passage peut s'accompagner d'histoires dramatiques, et certains basculent dans des situations inquiétantes où se cumulent diverses problématiques (psychologiques, addictions...). Accompagnés, pour certains, de leur chien, dont le rôle oscille entre report affectif et protection réelle, ces jeunes en errance recherchent des alliances protectrices, des « frères et sœurs de rue ». Dans la journée, ils choisissent un spot à Bordeaux-centre où la manche est plus facile, avant de prendre le tram pour dormir dans un lieu plus sécurisant. L'été, la vie de « teufeurs » (vie en camion, festivals, *free party*) en éloigne certains de la ville.

Les personnes vieillissantes

Chroniquement installées dans la rue, de jour comme de nuit, elles peuvent souffrir d'une addiction qui les assigne à un lieu (marché des Capucins, gare, Palais des sports...). Elles s'installent proche de supérettes qui font crédit le jour, et de lieux où se mettre à l'abri la nuit (parkings, laveries, devantures, recoins d'immeubles, de petites rues…). Éloignées des dispositifs d'urgence, elles peuvent trouver refuge à certains moments dans des petits hôtels privés qui jouent un rôle social très utile, mais qui disparaissent progressivement. Les personnes du réseau de professionnels, qui ont su tisser avec elles une relation patiente, attentive et respectueuse de leurs droits, sont un soutien utile.

Les femmes seules ou avec enfants

Elles sont de plus en plus présentes dans la rue, les foyers ou les squats. Les filets de sécurité disparaissant progressivement, celles qui se tenaient tant bien que mal à l'écart de la rue s'y retrouvent poussées pour diverses raisons : pauvreté, précarité, violences conjugales, séparation, migration, soucis de santé… Des nuits d'hôtel financées notamment par l'État, le CCAS et le Département (compétence supplétive à l'État pour les mères enceintes et/ou avec enfant de moins de 3 ans) permettent des mises à l'abri des mères avec enfants. Certains squats dédiés aux femmes jouent également un rôle dans l'accueil de ce public. Au-delà du logement, ces mères, migrantes ou non, ont de gros besoins en termes de soins et de soutien (puériculture, parentalité, écoute…), sachant que la plupart « échappent au 115 ».



Les invisibles, des individus discrets

La recherche de discrétion et d'anonymat dicte leur conduite. Suite à une rupture (familiale, emploi, santé…), ils sont coupés de leurs anciens réseaux, qu'ils ont mis à distance. À moins que cela ne soit le contraire. Soucieux de préserver leur apparence (hygiène, vêtements), ils identifient des « interstices » pour se loger, comme des petits espaces collectifs (loge, entrée d'immeuble, microlocal), un garage ou le logement d'un propriétaire absent ou décédé. Ils repèrent des volets fermés, souvent en périphérie, avant de trouver les clés (« sous un pot de fleur ! ») ou de pousser (« un peu fort ») la porte d'entrée. Ils savent se rendre utiles vis-à-vis de leur environnement et de leur voisinage. En sortant les poubelles dans une copropriété, par exemple, en échange du « silence » et de la compréhension de leurs voisins. Ils trouvent ainsi le moyen de gagner leur vie, ou plutôt leur survie, sans réel accompagnement social. Ces personnes ne sont ni repérées, ni repérables, par les services compétents. Certaines sont passées par la rue et des squats, qu'elles ont fuis face à leur violence et leurs tensions, liées aux expulsions permanentes.

L'horizon bouché du logement

Dans un contexte de tension immobilière, le travail ne garantit plus un logement. Le parc locatif privé reste inaccessible pour les personnes à faibles ressources (caution, loyer élevé), et le logement social souffre de délais d'attente et de rigidités administratives. À Bordeaux Métropole, malgré 3 000 logements sociaux construits chaque année dans le cadre du PLH, les besoins explosent. Ainsi, les travailleurs pauvres, les saisonniers, les étudiants, les apprentis, dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, constituent une figure de plus en plus prégnante parmi les publics du sans-abrisme (et du mal-logement). Le logement constitue un poste inaccessible qui doit être sacrifié et compensé par des solutions de repli.

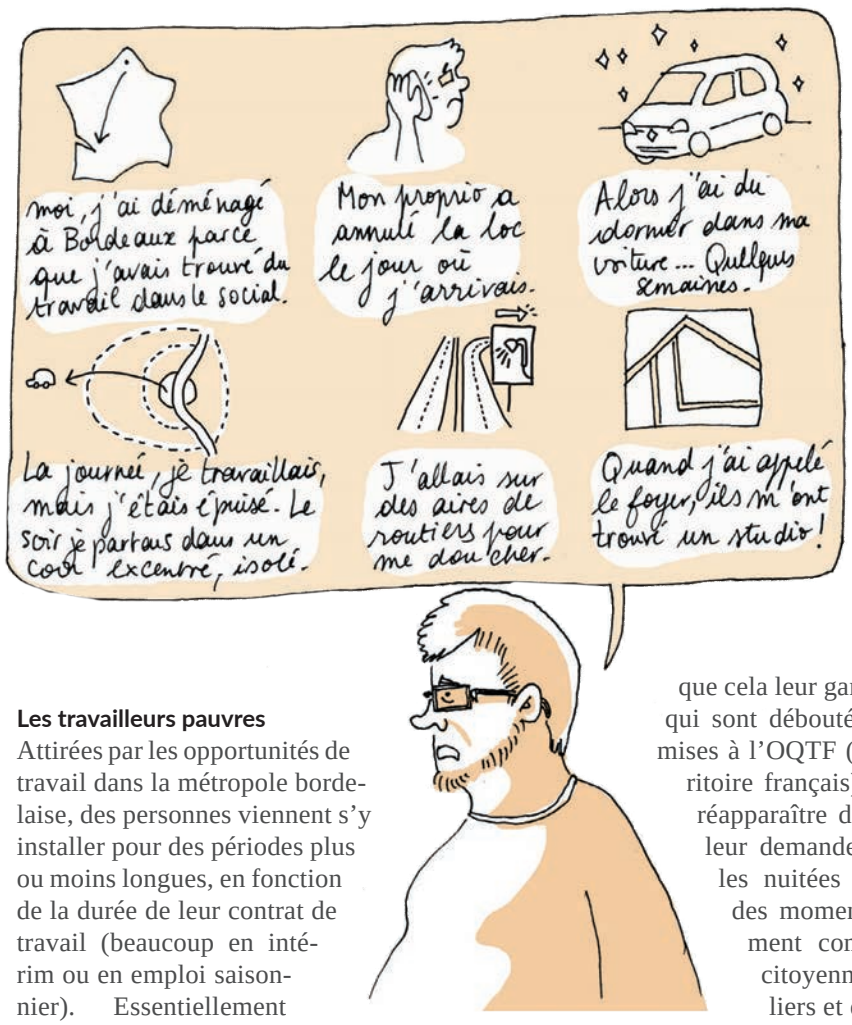
Les étudiants, stagiaires en formation et apprentis

De nombreux étudiants, notamment boursiers ou étrangers, commencent l'année sans logement. Malheureusement, cette période « chaude » s'étire de plus en plus. Elle les amène à bricoler toutes

sortes de solutions : des nuits chez un « ami », une chambre Airbnb, un campement sauvage, une voiture, un squat, un camion... On ne compte plus les systèmes de débrouille en attentant un logement plus pérenne, quand il se libère via le CROUS, les résidences Habitat Jeunes ou le marché privé. Certains finissent par rentrer chez leurs parents, en abandonnant leurs études bordelaises.

L'intensification des migrations

Les personnes migrantes représentent aujourd'hui une fraction importante du sans-abrisme. Elles font l'objet de nombreux amalgames qui renvoient à des raccourcis, alors même que leurs parcours, leur statut juridique, leurs expériences et leurs ressources varient, et influencent fortement leurs droits et leurs trajectoires.



Les travailleurs pauvres

Attirées par les opportunités de travail dans la métropole bordelaise, des personnes viennent s'y installer pour des périodes plus ou moins longues, en fonction de la durée de leur contrat de travail (beaucoup en intérim ou en emploi saisonnier). Essentiellement des hommes jeunes, ils vivent parfois dans leur voiture, pour économiser et parce que le parc privé (caution, coût) ou public (délais, contraintes administratives) leur est difficilement accessible. Ils trouvent une place gratuite pour garer leur voiture en périphérie, à proximité de leur lieu de travail, d'un parc et d'un point d'eau (gymnase, WC, cimetière, aire d'autoroute) et d'électricité (pour recharger les téléphones). Ils alternent avec des nuits d'hôtel peu onéreuses en bordure de rocade, voire un Airbnb, pour un accès aux douches et à un confort réparateur.

Les demandeurs d'asile

Une part importante de ces personnes (majoritairement des Albanais, Géorgiens, Syriens et Afghans en 2019) peut être hébergée dans les places disponibles du DNA (dispositif national d'accueil des personnes demandant asile). Une fois l'instruction de leur demande d'asile terminée (6 à 18 mois), les titulaires du statut de réfugié sont inscrits comme prioritaires dans la longue liste d'attente des demandeurs de logement social, sans pour autant que cela leur garantisse un logement. Celles qui sont déboutées du droit d'asile et soumises à l'OQTF (obligation de quitter le territoire français) disparaissent, en espérant réapparaître dans 5 ans, pour renouveler leur demande. Les places d'urgence ou les nuitées d'hôtel permettent parfois des moments de répit qui sont largement complétés par des initiatives citoyennes informelles, de particuliers et de collectifs militants.

Les mineurs non accompagnés (MNA)

Nombre de mineurs étrangers isolés, sans référent légal et potentiellement en danger, errent sans solutions, de squat en squat, notamment ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un diagnostic sur leur âge. Si leur demande de prise en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance est rejetée (reconnaissance ou non de minorité par le Département), ces jeunes devenus sans-papiers mobilisent des solutions précaires, fondées sur l'invisibilité, et se retrouvent exposés à des réseaux violents de malfaiteurs.

Les familles bulgares et roumaines

Ces citoyens européens de langues et religions diverses (turcophones et musulmans, romani et évangélistes…) quittent la précarité et les discriminations de leur région d'origine pour de meilleures conditions de vie avec un travail mieux rémunéré en France. Le travail dans l'emploi saisonnier du BTP ou des activités agricoles, ou dans la mendicité, leur permettent d'amasser un pécule et d'ouvrir leurs droits (permis de travail, santé, école). Ils vivent souvent dans de « gros squats » (de 100 à 400 personnes), rythmés par de réguliers allers-retours dans leurs pays d'origine et de régulières ouvertures et fermetures de squats. Leurs projets et leurs conditions d'« installation / intégration » méritent d'être envisagés avec d'autres lunettes, comme en témoignent les dispositifs spécifiques logement temporaire d'insertion (LTI) / espace temporaire d'insertion (ETI), sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole.

Les migrants économiques

Ce sont le plus souvent des hommes qui ont quitté un pays dans l'espoir d'une vie meilleure pour eux et leur famille. Ils arrivent en France à la recherche d'un emploi qu'ils comptent trouver grâce à leur communauté et leurs réseaux. Ils s'inscrivent dans une immigration professionnelle et traditionnelle, prolongée ou non d'un regroupement familial. Ils occupent en général des « métiers difficiles à pourvoir » dans le secteur du bâtiment ou de l'agriculture, à la frontière de la métropole (Médoc, Libournais…). Munis d'un contrat de travail, ils espèrent ouvrir des droits (permis de travail, santé, logement, famille). En attendant, ils trouvent et s'installent dans des solutions ultraprécaires. La défaillance de certains employeurs, ou celle de « filières de recrutement » plus ou moins légales, renvoient ces migrants à des conditions de mal-logement avérées (logements suroccupés, caravanes, tentes, squats).



Les **habitats intergénérationnels,** des **solutions** alternatives pour les **personnes âgées** (et les autres… !)

Marina Casula



CC Pixabay - Ds 30

Selon l'Insee, au 1er janvier 2022, 21 % de la population française avait 65 ans ou plus (dont 57 % de femmes)[1] . À l'horizon 2040, cette proportion devrait atteindre un quart de la population. Le vieillissement de nos sociétés ouvre la voie à de nombreuses questions, notamment celles liées à l'habitat, ainsi qu'aux choix individuels et collectifs qui peuvent permettre aux personnes âgées de maintenir leur autonomie individuelle et décisionnelle.

Vieillir à domicile est à la fois un enjeu pour les politiques publiques et un souhait pour la très grande majorité des personnes concernées. La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1er janvier 2016, a défini l'accompagnement à domicile parmi ses priorités « pour que les personnes âgées puissent vieillir dans de bonnes conditions ». Conçu pour ces personnes et leurs proches en recherche d'informations, le portail « Pour les personnes âgées » présente les différentes aides, dispositifs et services mobilisables afin de rester le plus longtemps possible « chez soi ». En effet, 87 % des personnes de 65 ans et plus interrogées lors d'un sondage Harris publié en 2024[2] souhaitent continuer à vivre chez elles malgré les difficultés qu'elles pourraient rencontrer dans leur vie quotidienne et qui pourraient nécessiter un accompagnement par leur entourage (famille, voisinage, services d'aide à domicile), voire une adaptation de leur domicile.

C'est d'ailleurs une réalité. Selon une étude de l'Insee parue en février 2025[3], la très grande majorité des personnes de 65 ans et plus vivent à domicile (les deux tiers en couple et un tiers seules). La proportion de personnes âgées vivant seules augmente avec l'âge. Les plus de 85 ans vivent ainsi principalement seuls (45 %), sauf dans certains territoires où ils vivent plus souvent en couple ou avec des proches (Sud-Ouest, DOM et Corse notamment). Par ailleurs, le passage à la retraite peut s'accompagner de mobilités résidentielles[4], que ce soit pour accéder à un logement plus adapté à sa situation financière ou de santé, se rapprocher de sa famille, ou encore changer de cadre de vie. L'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) ou maison de retraite augmente avec l'âge, du fait du développement de certaines pathologies qui impactent fortement les besoins d'aide et de soins et/ou en lien avec l'isolement des personnes.

À partir des années 2013-14, le développement de la silver économie a encouragé la mise en place de filières de production de logements spécifiques. Ainsi, de plus en plus d'opérateurs publics et privés (promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux, acteurs associatifs, parfois en lien avec des collectivités locales) proposent des solutions pour « l'habitat senior » (hors Ehpad,

1 Insee, recensement 2022 de la population.

2 « Les Français et le bien vieillir », enquête Toluna – Harris Interactive pour l'Observatoire santé Pro-BTP, mai 2024.

3 « En 2021, une personne de 65 ans ou plus sur trois vit seule dans son logement », Insee Première n° 2040, février 2025.

4 « Qui vit à domicile, qui vit en établissement parmi les personnes de 60 ans ou plus ? », Les dossiers de la DREES n° 104, février 2023.

5 Historiquement, les béguinages sont des lieux où vivaient des communautés religieuses. Aujourd'hui, certains béguinages ont été rénovés pour offrir un cadre de vie adapté aux personnes âgées. Les béguinages gardent une vocation sociale et accueillent des personnes âgées aux revenus modestes (source : portail « Pour les personnes âgées »).

non abordés dans cet article) : résidences autonomie, résidences services, béguinages[5], maisons partagées, habitats inclusifs, etc.
Si vivre dans cet entre-soi générationnel est parfois un choix, motivé par le sentiment d'une spécificité du vécu associé à l'avancée en âge, il peut à l'inverse être subi, induisant ou renforçant un sentiment d'éloignement des générations amenées à décohabiter et/ou à avoir des modes et des temporalités de vie différenciées. Aussi voit-on certaines résidences autonomie expérimenter l'accueil de jeunes, tant pour répondre aux besoins de logements qu'ils et elles rencontrent sur certains territoires, que pour renouer des liens intergénérationnels parfois distendus.
À côté de ces lieux de vie « dédiés » aux personnes âgées, les habitats intergénérationnels constituent des alternatives qui permettent de préserver ou de retisser des liens entre générations.

Le développement de cohabitations intergénérationnelles

Mettant en avant la solidarité et l'entraide intergénérationnelle, la cohabitation intergénérationnelle vise à lutter contre l'isolement social des personnes âgées, voire contre celui des plus jeunes (en études ou en emploi, plus ou moins loin de leur famille et de leurs cercles amicaux), tout en répondant aux besoins de logement des uns et des autres. On peut donc les envisager comme des « chez-soi » qui sont aussi des « chez-nous », mais dans un autre cadre que la cohabitation intrafamiliale, dont on a vu précédemment qu'elle persiste davantage dans certains territoires.
Le principe des cohabitations intergénérationnelles peut sembler simple : une personne âgée propose une chambre à titre gratuit ou contre un loyer modeste. En échange, la personne jeune accueillie s'engage à consacrer une part de son temps à la personne âgée (repas en commun, par exemple). Cela ne peut néanmoins se substituer à une aide à domicile classique ou à un accompagnement socio-médical dans le cadre de la perte d'autonomie, par exemple. Si de nombreuses associations promeuvent ce type d'entraide intergénérationnelle (depuis le début des années 2000 pour certaines, comme l'association Mieux ensemble sur le territoire toulousain ou le réseau Cohabilis à l'échelle nationale), la loi ÉLAN[6] du 23 novembre 2018 est venue encadrer ce concept officiellement dénommé « cohabitation intergénérationnelle solidaire ». Elle insiste ainsi sur le caractère solidaire de ce type d'habitat (si des loyers sont versés par les jeunes, ceux-ci restent modestes) qui vise à renforcer le lien social entre des jeunes de moins de 30 ans et des personnes âgées de 60 ans et plus, propriétaires ou locataires de leur logement (dans ce dernier cas, on parlera alors plutôt de colocations intergénérationnelles). La loi définit également un cadre juridique et fiscal spécifique à ce type de colocation. Elle s'accompagne par ailleurs d'une « charte nationale de la cohabitation intergénérationnelle solidaire ».
Les autres formes d'habitats intergénérationnels sont constituées de logements privatifs (en location, en accession à la propriété ou en pleine propriété), intégrés dans des collectifs (immeubles ou maisons partagées) où les espaces communs (jardins, cour-



CC © Seuil architecture - A&A - S. Brugidou

6 Loi ÉLAN : loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.

sives, salles communes, buanderies partagées, etc.) sont conçus pour animer et faire vivre les projets de rencontre et de partage intergénérationnel. Il existe ainsi des habitats inclusifs intergénérationnels et des habitats participatifs intergénérationnels.

L'habitat inclusif intergénérationnel

L'habitat inclusif est également défini dans le cadre de la loi ÉLAN. Reposant sur un projet de vie sociale et partagée, il s'adresse en particulier aux personnes âgées et/ou en situation de handicap. Pour la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), il s'agit d'un type d'habitat « accompagné, partagé et inséré dans la vie locale ». Il existe une diversité d'habitats inclusifs dont l'objectif commun est de favoriser le maintien de l'autonomie dans un logement personnel tout en prenant part à une vie collective grâce à des espaces et des moments de vie partagés. Les personnes peuvent en outre bénéficier d'un accompagnement individualisé en fonction de leurs besoins (services de soins à domicile, etc.).



Habitat participatif Aux Quatre Vents, Toulouse

Pour cela, elles ont accès à des financements spécifiques, tels que le forfait habitat inclusif, ainsi qu'à des prestations d'aide à la vie partagée disponibles depuis 2021 dans certains départements, comme la Haute-Garonne. Ces prestations servent le plus souvent à financer de l'animation (en articulation notamment avec une « charte de la vie partagée ») afin de créer des liens entre des personnes venant d'horizons parfois très divers. Enfin, certains habitats inclusifs intègrent la dimension intergénérationnelle, comme les projets portés sur le territoire toulousain par l'association Habitat et Humanisme.

L'habitat participatif intergénérationnel : « vieillir en solidarité »[7]

La solidarité, la préservation des liens intergénérationnels et la lutte contre l'isolement des personnes âgées (ou des plus jeunes) sont également au cœur des habitats participatifs intergénérationnels. Si ces formes d'habitats existent depuis de très nombreuses années, le terme « habitat participatif » a fait l'objet d'une formalisation juridique en 2014 dans le cadre de la loi ALUR[8].
Habitat Participatif France précise qu'« un habitat participatif est conçu collectivement par un groupe de personnes, qui se rassemblent pour imaginer ensemble leur habitat. Il est composé de logements individuels et d'espaces communs et mutualisés, qui sont gérés directement par ses habitant·e·s. », autour de projets solidaires et écologiques. Certains habitats participatifs émanent d'initiatives totalement privées portées par des collectifs d'habitants (avec différents statuts : copropriétés, coopératives d'habitants, associations, etc.) ou alors développées en partenariat avec des acteurs publics (bailleurs sociaux, par exemple). Plusieurs projets existent ou sont en cours de constitution à l'échelle de l'aire urbaine toulousaine.

À Toulouse, une quinzaine de personnes âgées vivant dans l'habitat participatif de 88 logements Aux Quatre Vents a pris part à la recherche action RAPSoDIÂ « Recherche Action Participative Solidarité Domicile Innovation dans l'Âge »[9]. Celle-ci visait à apporter des réponses aux questions « Penser l'autonomie par l'entraide dans la vieillesse : avec qui ? Comment ? Jusqu'où ? ». Un collectif intergénérationnel composé de quelques voisines et voisins a ainsi expérimenté une situation d'accompagnement du grand vieillissement d'un octogénaire, concrétisant ainsi « la raison d'être » du projet de solidarité intergénérationnelle de cet habitat. Cette expérience a pu être documentée dans le cadre de la recherche.

La constitution de ce collectif a permis de mettre en œuvre des pratiques communes de *care* en soutien à leur voisin âgé, avec une complémentarité entre chacun au quotidien pour faire ses courses, organiser ses repas, « jeter un coup d'œil », être attentifs aux bruits provenant de son appartement, assurer un soutien psychologique et affectif, etc. Dans ce collectif, chacun a agi selon ses possibilités, notamment temporelles, et ses capacités. La dimension spatiale de ces pratiques est également importante à considérer. Le fait de partager des espaces communs (salle commune, coursives, etc.) a permis la circulation d'informations et la coopération. L'espace est devenu ici « support du *care* »[10]. Cet accompagnement a duré de nombreux mois, y compris pendant l'hospitalisation de cet habitant âgé, et jusqu'à son décès à l'hôpital.
Le collectif a ainsi pu accompagner son aîné le plus longtemps possible à son domicile et au-delà. Les membres ont également pu se soutenir et partager des ressources dans cette dynamique, soulevant la question des limites individuelles et collectives rencontrées, comme celles liées à l'intimité de la personne accompagnée, au fait de ne pas s'imposer dans son espace privé, à la peur de mal faire ou aux craintes liées à la fin de vie, cela ayant amené certaines personnes à se désengager.
Cette expérience n'a pas vocation à être reproduite à l'identique. Elle est liée à un contexte, des histoires de vie et des liens propres au groupe concerné. Les pratiques peuvent varier d'une situation à l'autre, d'un collectif à l'autre. D'autres habitats participatifs intergénérationnels ailleurs en France ont également développé leurs propres dynamiques collectives d'accompagnement d'habitants vulnérables, sans pour autant avoir fait l'objet d'une analyse approfondie.
Sans pouvoir être qualifiés de « solutions miracles », les habitats intergénérationnels apparaissent comme des solutions pertinentes pour lutter contre l'isolement des personnes âgées (et des autres générations), et ainsi participer au maintien de leur autonomie. Ils constituent une forme de « domicile » parmi d'autres, une alternative solidaire, permettant également de limiter les coûts économiques du maintien à domicile en privilégiant des modes d'habiter en commun.

7 Anne Labit, « Habiter en citoyenneté et solidarité pour mieux vieillir », Gérontologie et société, vol. 38/149, n° 1, 2016.

8 Loi ALUR : loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

9 Elle a été portée par l'association Hal'âge et financée par la Fondation du Domicile, et a rassemblé un collectif d'universitaires (dont l'autrice de cet article), de personnes issues du milieu associatif et d'autres impliquées dans plusieurs habitats participatifs (ou projets) en France.

10 Audrey Courbebaisse, Chloé Salembier, « L'espace au prisme de l'éthique du *care* », Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère, 2022.

Bibliographie complémentaire

Maël Gauneau, Manon Labarchède et Guy Tapie, « Habitat des personnes âgées, l'intergénérationnalité au pouvoir ? », Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère, 2022.



Quelles leçons tirer du déclin démographique japonais et de ses effets territoriaux ?

© Arthur Perset



ENTRETIEN AVEC…

Sophie Buhnik

En matière de démographie, le Japon est souvent désigné comme laboratoire mondial du vieillissement. Quasiment un tiers de ses 124 millions d'habitants ont plus de 65 ans et le pays perd près de 500 000 habitants par an depuis 2021. Tout un éventail de dispositifs a été déployé par l'État japonais pour endiguer le déclin démographique et ses effets territoriaux : politiques natalistes, politiques de rééquilibrage territorial, mesures de revitalisation urbaine ou, à l'inverse, de décroissance planifiée… Des dispositifs qui n'ont pas réussi à inverser la tendance. Sophie Buhnik, enseignante-chercheuse en urbanisme et aménagement à l'École supérieure des professions immobilières (ESPI) et chercheuse associée à l'Institut d'Asie orientale (IAO), nous donne les clés de compréhension des dynamiques démographiques du Japon et de leurs impacts sur les territoires.
Elle propose aussi des leçons à tirer de la trajectoire démographique japonaise pour les territoires français.

Quels sont les facteurs qui expliquent la décroissance et le vieillissement de la population japonaise ?
Il est important de souligner la vitesse avec laquelle le Japon est passé, à la fin du xx^e siècle, d'une société craignant la surpopulation à une société en décroissance démographique. Après-guerre, le pays a connu un baby-boom où le nombre de naissances s'élevait à plus de 2,5 millions par an de 1947 à 1949, conjugué à une crise du logement, elle-même aggravée par l'ampleur des destructions, ainsi que par le rapatriement vers l'archipel, entre 1945 et 1950, de 6,5 millions de personnes qui vivaient dans les colonies de

l'empire japonais. Cela a renforcé la crainte d'une surpopulation et de la pression foncière associée. Cela a alimenté le mythe de la rareté foncière dans un pays contraint en matière de surface habitable. En réaction, des politiques de planning familial influencées par le courant eugéniste ont été mises en œuvre pour contrôler la démographie du pays. Ainsi, comme le rappelle Isabelle Konuma[1], la loi eugénique de 1948 autorise la contraception et l'avortement, en rupture avec l'idéologie nataliste des années 1930-1940. Dès lors, à partir des années 1950, le baby-boom japonais va vite s'estomper et les taux de fécondité et de natalité n'ont fait que baisser depuis, passant sous la barre des 2 enfants par femme dès les années 1970. En 2022, le taux de fécondité des Japonaises était ainsi de 1,26 enfant par femme[2], soit l'un des taux les plus bas enregistrés dans l'histoire du pays. La longue portée des politiques antinatalistes de l'après-guerre explique en partie la difficulté contemporaine à endiguer le déclin par un éventail de mesures natalistes apparaissant peu efficaces. Avec les effets structurels du baby-boom d'après-guerre, le pic de population du pays a été atteint en 2008, avec 128,1 millions d'habitants. Depuis, son taux de natalité est inférieur à son taux de mortalité et sa population décroît. Cette décroissance s'est accélérée, notamment depuis la pandémie de Covid-19, même si les politiques de protection contre les risques d'infection y ont limité les décès directement causés par le coronavirus. Cette accélération est donc autant liée à la mortalité des cohortes nombreuses d'après-guerre, désormais âgées, qu'à une dénatalité de plus en plus prononcée. Depuis 2021, le Japon perd ainsi près de 500 000 habitants par an. Sa population est estimée, en 2023, à 124 millions d'habitants environ, mais les projections

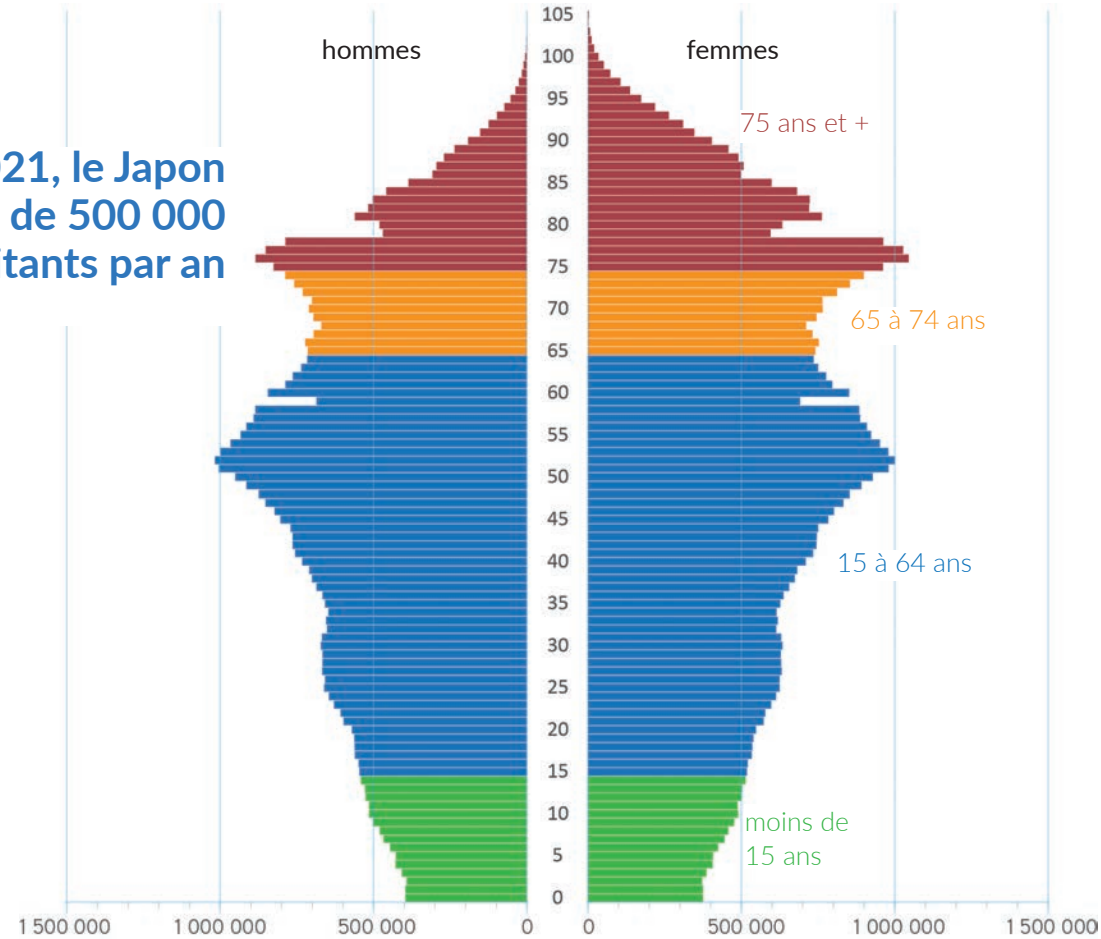
1 Dans son ouvrage *Eugénisme au Japon*, Ined Éditions, 2024.

2 NDLR : Le taux de fécondité était de 1,62 enfant par femme en France en 2024 (Insee).

Depuis 2021, le Japon perd près de 500 000 habitants par an

Pyramide des âges du Japon en 2025 selon le National Institute of Population and Social Security Research

Source : Institut national de recherche en population et sécurité sociale du Japon, CC AUAT 2025



telles que celles régulièrement actualisées par le National Institute of Population and Social Security Research[3] laissent entrevoir un passage sous la barre des 100 millions d'habitants à l'horizon 2050, voire avant. Il en résulte qu'aujourd'hui, l'âge médian au Japon est de 48 ans[4]. Les personnes de plus de 65 ans représentent 30 % de la population, et les moins de 15 ans, 12 %[5]. L'âge légal pour bénéficier de la pension de vieillesse nationale à taux plein est de 65 ans, mais l'âge effectif moyen de départ à la retraite approche les 69 ans. On assiste à une institutionnalisation de l'emploi des seniors, voire des grands seniors. D'après les enquêtes nationales de 2025 sur la population active, le taux d'emploi des 70-74 ans s'élève à 34 %, et celui des plus de 75 ans dépasse légèrement 11 %[6], ce qui aboutit à 5,4 millions de septuagénaires encore sur le marché du travail. Plus de 40 % des entreprises interrogées en 2023 par le ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales disaient autoriser leurs employés à travailler jusqu'à 70 ans et au-delà.

Quelles politiques d'aménagement du territoire ont été mises en œuvre face à ce déclin démographique ?

Suite à l'éclatement de la bulle foncière à la fin des années 1980[7] (voir les travaux de Natacha Aveline), et en réponse à l'atonie des marchés immobiliers durant les années 1990, des politiques de renforcement de l'attractivité des métropoles japonaises sont mises en œuvre, s'appuyant notamment sur le vote, en 2002, d'une Loi de mesures spéciales de soutien à la renaissance urbaine, rompant avec des objectifs de rééquilibrage territorial qui avaient été esquissés et soutenaient les régions non-métropolitaines en déprise, par la commande de travaux publics en particulier. L'expression de « retour au centre » (toshin kaiki) *s'est popularisée pour désigner les migrations résidentielles d'un nombre croissant de ménages vers les espaces centraux des métropoles, d'où leur résidentialisation, alors que la « bulle » des années 1980 avait eu tendance à en chasser les classes moyennes. Dans un contexte de compétition internationale, le choix du Japon s'est ainsi porté*

Les grandes tours de logements se vendent très bien auprès des personnes âgées pour lesquelles un pavillon en banlieue résidentielle est moins adapté

3 Site officiel : https://www.ipss.go.jp/index-e.asp

4 NDLR : En France, en 2025, l'âge médian des femmes est de 43,2 ans, et celui des hommes de 40,2 ans (Insee).

5 NDLR : Les personnes de plus de 65 ans représentent 21,8 % de la population française en 2025, et les moins de 15 ans, 16,7 % (Insee).

6 Lien vers les sommaires des enquêtes : https://www.stat.go.jp/english/data/roudou/index.html (dernière consultation le 4 juin 2025).

7 On se référera ici aux travaux de Natacha Aveline, dont *Immobilier. L'Asie, la bulle et la mondialisation* (2008), paru aux éditions du CNRS.

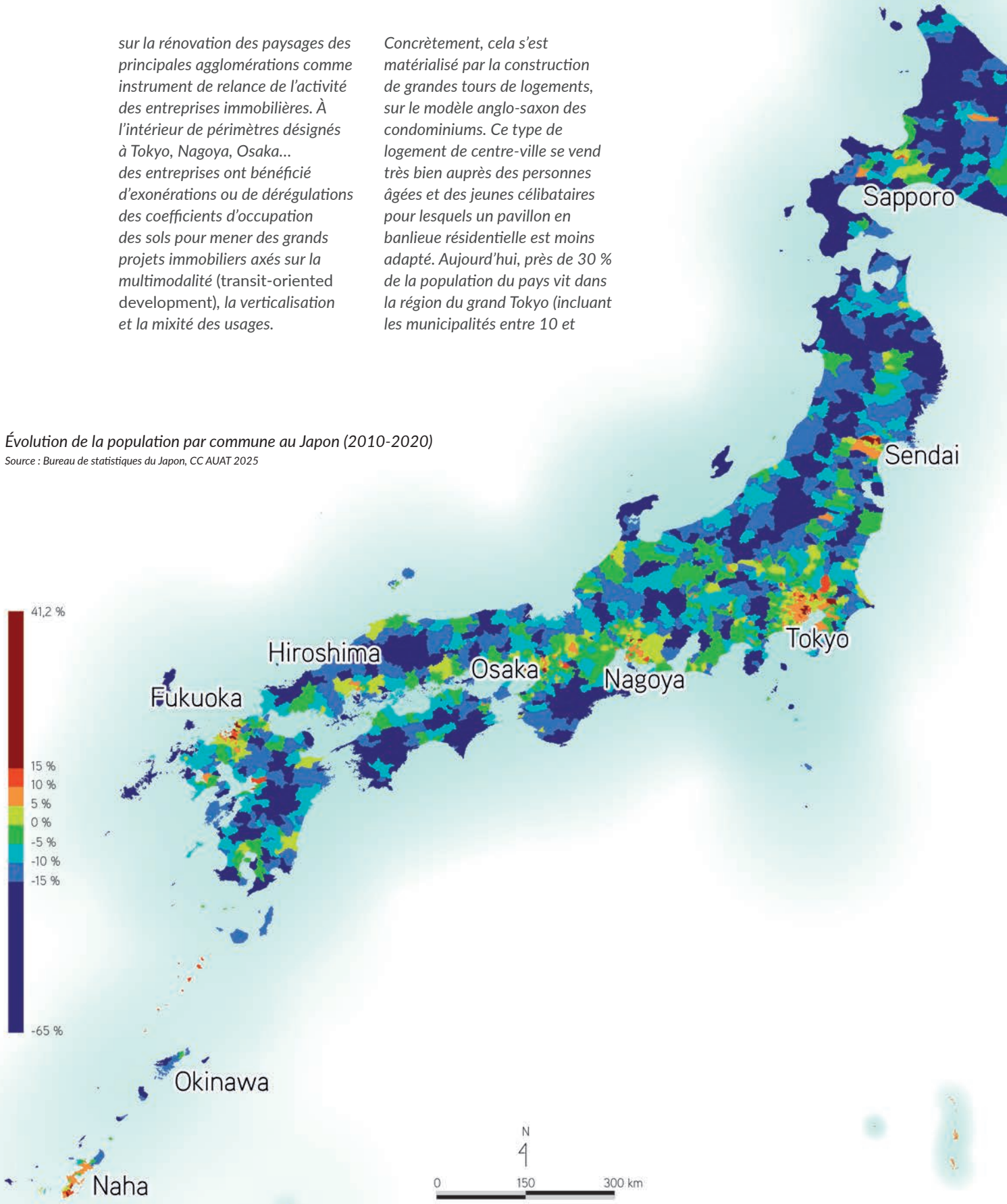


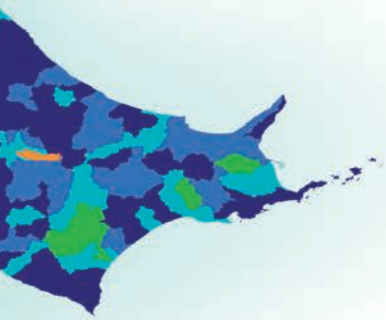
© Arthur Perset

sur la rénovation des paysages des principales agglomérations comme instrument de relance de l'activité des entreprises immobilières. À l'intérieur de périmètres désignés à Tokyo, Nagoya, Osaka… des entreprises ont bénéficié d'exonérations ou de dérégulations des coefficients d'occupation des sols pour mener des grands projets immobiliers axés sur la multimodalité (transit-oriented development), *la verticalisation et la mixité des usages.*

Concrètement, cela s'est matérialisé par la construction de grandes tours de logements, sur le modèle anglo-saxon des condominiums. Ce type de logement de centre-ville se vend très bien auprès des personnes âgées et des jeunes célibataires pour lesquels un pavillon en banlieue résidentielle est moins adapté. Aujourd'hui, près de 30 % de la population du pays vit dans la région du grand Tokyo (incluant les municipalités entre 10 et

Évolution de la population par commune au Japon (2010-2020)
Source : Bureau de statistiques du Japon, CC AUAT 2025





50 km du centre de la capitale), soit 35 millions d'habitants, dont 14 millions se situent dans les 23 arrondissements de la métropole de Tokyo. Parallèlement, comme en France, l'espace périurbain a été pensé pour accueillir des familles. La baisse du nombre de familles candidates à la primo-accession contribue au non-renouvellement des populations dans ces territoires, hormis dans les banlieues pavillonnaires aisées et bien connectées aux réseaux ferroviaires et routiers. L'augmentation de l'offre par rapport à la demande permet aux ménages d'arbitrer en faveur de municipalités bien fournies en aménités (parcs, établissements scolaires ou médicaux réputés, etc.). Le déclin des banlieues moins bien situées s'en trouve aggravé. Le vieillissement de la population des territoires périurbains entraîne pour leurs habitants des problèmes d'accès aux services de soins et de santé, comblés en partie par des tissus associatifs et d'entraide dans lesquels les retraités sont particulièrement impliqués (services de taxis à la demande ou de camions-épiceries, animation de centres communautaires ou clubs…). Ainsi, le 3e âge s'occupe du 4e âge, voire du 5e âge (octogénaires et centenaires) et participe à maintenir une dynamique économique locale. Les générations suivantes, moins nombreuses, pourront-elles prendre le relais dans ces territoires ? En parallèle, stimulés par les politiques de renaissance urbaine, les grands centres urbains connaissent une dynamique de « gérontocroissance » (voir les travaux de Gérard-François Dumont). C'est-à-dire que le nombre de personnes âgées dans leur population augmente même si leur taux de vieillissement est moins rapide que la moyenne nationale. À Tokyo, Osaka ou Kobe, cela est compensé par les touristes et les travailleurs étrangers employés dans des convenience stores, *dans le domaine de la restauration, de l'hôtellerie, de la construction ou de la santé. Ce dernier domaine est en tension, notamment en matière de soin aux personnes âgées, et le recours aux travailleurs étrangers est de plus en plus pressant. De ce fait, la décroissance et le vieillissement de la population se ressentent moins dans le cœur des métropoles japonaises.*

Les personnes âgées contribuent par exemple au dynamisme local et économique, à travers leurs habitudes de consommation et leur participation aux tissus associatifs locaux

Qu'en est-il dans les territoires ruraux et les villes moyennes ?

Les territoires ruraux et les villes moyennes n'arrivent plus à faire venir et à garder des jeunes ménages – avec ou sans enfants – dans des proportions suffisantes pour entraîner un renouvellement générationnel. Dans ces espaces, on observe une massification de la vacance résidentielle structurelle, qui touche notamment des logements individuels ou en petit collectif en propriété privée. Le taux de vacance à l'échelle nationale s'élève en 2023 à près de 14 % (contre 8,2 % en France à la même date selon l'Insee), soit près de 9 millions d'unités de logement non occupées, ce qui n'est pas incompatible avec une poursuite de la construction de logements neufs répondant aux normes sismiques et adaptés à la réduction de la taille moyenne des ménages. Au Japon, du fait des normes antisismiques, les maisons édifiées depuis les années 1950 ont une durée de vie moyenne de 40 ans. On lègue avant tout à ses héritiers un terrain à usage résidentiel que l'on peut détruire et reconstruire afin que ces derniers habitent dans des constructions actualisées ; ou bien les parcelles sont vendues à des tiers. Avec l'affaiblissement du renouvellement sociodémographique de nombreux quartiers urbains et périurbains, surtout dans les agglomérations moyennes, les biens non entretenus car non transmis se multiplient.

Vous avez évoqué les politiques de renaissance urbaine des grands centres urbains. Pouvez-vous nous parler des opérations de revitalisation urbaine et, à l'inverse, des politiques de décroissance planifiée des espaces périurbains et ruraux ?

Effectivement, des opérations de revitalisation ont été entreprises pour tenter de renouveler les tissus urbains autour des gares, pour encourager la production de formes urbaines plus compactes.

Néanmoins, tout soutien à la relance d'un marché immobilier suppose une accélération de la sous-tension d'un autre marché. Des politiques d'incitation et d'accompagnement des migrations de l'urbain vers le rural ont aussi été mises en œuvre pour inciter des jeunes adultes à aller s'installer, même temporairement, dans ces territoires. L'État japonais s'appuie notamment sur une agence parapublique appelée Japan Organization for Internal Migration[8] qui rassemble des informations et services destinés aux candidats potentiels dans l'espoir qu'ils concrétisent leur projet : offres d'emploi, de logement, portraits de migrantes et migrants ayant réussi à s'installer et à monter leur entreprise dans un bourg ou un village… Parallèlement, afin que les collectivités locales gagnent en leviers face à la vacance résidentielle, des mesures ont été prises pour inciter à détruire les biens immobiliers abandonnés. Depuis le vote en 2014 d'une loi de mesures spéciales pour endiguer la vacance du logement, les instruments mobilisés sont de trois ordres : les aides au réinvestissement ou à la réhabilitation par le propriétaire ; la revente à des personnes physiques ou morales intéressées par un réinvestissement ou une réoccupation du bien vacant ; les incitations, voire ordres de démolir, à la charge du propriétaire, plus difficiles à appliquer. Depuis 2021, une réforme foncière a aussi été votée pour faciliter les décisions entre ayants-droits sur des biens indivis, et le transfert volontaire de biens fonciers et immobiliers vers le Trésor public[9].

Forte de votre expertise sur la situation japonaise, quel regard portez-vous sur le vieillissement en France et ses effets territoriaux ?

Il me semble que, comme jusqu'à il y a peu au Japon, on aborde le sujet du vieillissement en France comme si les personnes âgées étaient une population minoritaire, vulnérable et dépendante, alors que ce n'est plus le cas ! Les personnes âgées contribuent par exemple au dynamisme local et économique, à travers leurs habitudes de consommation et leur participation aux tissus associatifs locaux (comme l'illustrent les travaux d'Anton Paumelle ou ceux de nombreux scientifiques québécois sur les villes amies des aînées, comme Mario Paris ou Julien Simard). Les acteurs français, surtout dans le champ de l'urbanisme, demeurent dans des logiques d'adaptation des milieux aux personnes âgées, en défendant des démarches participatives, certes, mais sans mesurer que les personnels politiques et sociotechniques vont appartenir de plus en plus au 3e âge, au fur et à mesure que l'âge moyen du départ à la retraite va reculer. Cela est surtout vrai pour les espaces non métropolitains en déclin, où pour pallier la difficulté à faire venir des professionnels (de la médecine, des travaux publics, de la vente au détail, de la maçonnerie…), on incite ceux sur place à rester en activité jusqu'à ce qu'une ou un « remplaçant » soit trouvé. Il me paraît donc important de continuer à produire de la connaissance sur les personnes âgées et sur leurs modes de vie, leurs pratiques spatiales. Mais aussi d'être de plus en plus attentif au fait que la recherche scientifique actuelle française sur le vieillissement et la longévité, avec ses recommandations en matière d'urbanisme, reste majoritairement produite à partir des métropoles très bien outillées et renseignées sur le sujet. C'est-à-dire là où les lieux de l'expertise gardent des personnels relativement « jeunes » et ayant des représentations jeunistes de nombreuses pratiques urbaines (je pense ici aux illustrations qui accompagnent l'agriculture urbaine, par exemple). Il est d'autant plus important d'accompagner les territoires moins denses, et donc moins dotés en ingénierie sur ces sujets, pour mieux saisir les possibles écarts de représentations, et donc d'application, des politiques de soutien au vieillissement des territoires.

Entretien réalisé par Morgane Perset



8 Dont le site officiel est accessible ici : https://www.iju-join.jp/index.html. Voir aussi : Sophie Buhnik, « Migrer vers les espaces ruraux avec l'agence parapublique JOIN », Revue Marketing Territorial, 10 / hiver 2023.

9 Shunichiro Koyanagi, « Réforme de 2021 portant sur le droit immobilier privé au Japon : lutter contre le "désordre" foncier », Dokkyo Law Review n° 117, avril 2022.

BELVEDEЯ +

Poursuivez votre réflexion sur la démographie avec cette sélection de publications du réseau des agences d'urbanisme.



Vieillir, et alors ?

Institut Paris Région (IPR), Les Cahiers n° 182, octobre 2024

Quatrième âge, supercentenaires, société de la longévité… : les mots pour dire la vieillesse s'adaptent. Or, plus qu'un seuil d'âge, la vieillesse s'inscrit dans un continuum et se prépare. Vécu intime et expérience sociétale, le vieillissement suscite des représentations contrastées : poids, fardeau, ou opportunité individuelle et collective de se réinventer ?

Les lignes bougent. Les aînés se mobilisent. Les espaces publics intègrent la question du vieillissement en bonne santé. La silver économie se structure. La robotique soulage le travail des soignants. De nouvelles formes d'habitat atténuent l'isolement. Mais beaucoup reste à faire. Les chances de vieillir en bonne santé ne sont pas les mêmes pour tous.

Comment vieillit-on dans les métropoles internationales, les quartiers populaires, les bourgs ruraux ? Quels modèles de financements public et privé face à la perte d'autonomie ?

L'Institut Paris Région donne, dans cette publication, la parole à 70 experts (démographes, sociologues, économistes, urbanistes, épidémiologistes, psychologues, philosophes, élus, institutions, associations, personnes âgées et leurs représentants) qui livrent une analyse nuancée et prospective pour bâtir une société de la longévité.



Vieillir en ville. Comment la ville s'adapte aux seniors ?

Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau)

Les Dossiers Fnau n° 51, octobre 2021

Le bien-être des seniors est une préoccupation croissante d'inclusion pour les politiques locales. Cette prise de conscience a été accélérée par la pandémie qui nous a ouvert les yeux pour aller vers une société plus à l'écoute des besoins de tous, et notamment des plus fragiles. Ce dossier de la Fnau montre la diversité des approches développées par les agences d'urbanisme pour prendre en compte les besoins des aînés. Évolution des logements, accès aux services de proximité, qualité des espaces publics, adaptation des transports en commun… autant d'approches proposées par les agences pour mettre la qualité de vie des seniors au cœur des stratégies d'aménagement urbain.



La famille : lien fort ou lien faible ?
Agence d'urbanisme de Rennes (Audiar), avril 2025

La famille connaît de profondes transformations : diversification des structures familiales, familles recomposées, recul du mariage et fin du modèle matrimonial, rejet du modèle du couple, vieillissement de la population et baisse des naissances, émergence des familles de cœur fondées sur les relations amicales autant que sur les liens du sang…
Ces évolutions sont souvent perçues comme signes d'une société plus tolérante et ouverte à des choix de vie qui n'entraient pas auparavant dans la norme sociale. Elles s'accompagnent aussi de nouvelles inégalités ou discriminations (précarité des familles monoparentales, remise en cause des unions homosexuelles, débat autour du choix de ne pas avoir d'enfant, etc.). Malgré ces mutations, la famille reste une institution centrale, pilier dans la vie des individus.
Cette note de l'Agence d'urbanisme de Rennes s'inscrit dans une série de travaux autour des évolutions des modes de vie au sein de la société française. Elle vise à rendre compte des pratiques sociales passées, actuelles et à venir pour mieux comprendre les aspirations et besoins de la société. Elle entend ainsi aider à la réflexion et à l'action publique territoriale.



Les personnes sans-abri à Paris la nuit du 25 au 26 janvier 2024
Atelier parisien d'urbanisme (Apur), juillet 2024

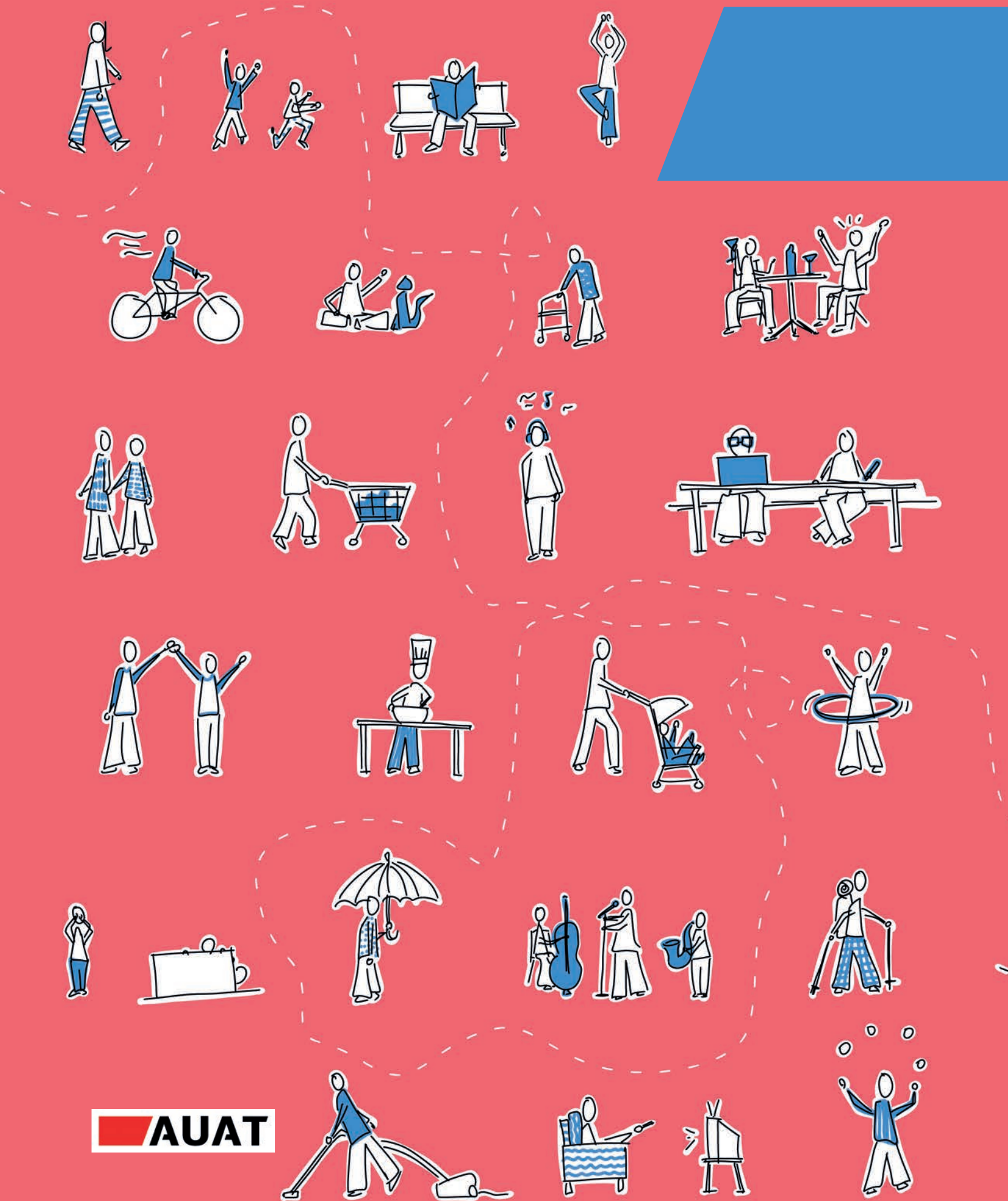
La Nuit de la Solidarité est un décompte anonyme et objectif des personnes sans-abris réalisé chaque année depuis 2018 par la Ville de Paris avec de nombreux partenaires institutionnels, associatifs et bénévoles. Cette démarche vise à mieux connaître la géographie, les profils et les besoins des personnes sans solution d'hébergement afin d'adapter les politiques publiques en réponse.

Dans la nuit du 25 au 26 janvier 2024, 3491 personnes sans-abris ont été décomptées lors de la 7e édition de la Nuit de la Solidarité à Paris. La même nuit, 785 personnes sans-abris étaient décomptées dans les 32 communes participant à la 3e édition de la Nuit de la Solidarité métropolitaine.
L'Atelier parisien d'urbanisme accompagne cette démarche depuis l'origine. Cette publication analyse les résultats de l'édition 2024. En complément de l'analyse des réponses au questionnaire, l'étude intègre des focus particuliers sur les femmes sans-abris et les jeunes, ainsi que des comparaisons de décomptes estivaux et hivernaux, et des résultats locaux et nationaux.

Retrouvez les anciens numéros en ligne :
https://revue-belveder.org/



AUAT



AUAT